



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DE LA SÉANCE**  
**DU MARDI QUATRE NOVEMBRE 2025**

**N° d'ordre : 2025-06**



## PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 04/11/2025

### Présents :

M. PROUST : **Président**;

M. ANGELRAS, M. BEAUME, M. CAMPOLLO, M. CHAILAN, M. FABREGOUL, M. GADILLE, M. NICOLAS, Mme REY-DESCHAMPS excepté de la Q. N°52 à la Q. N°54 inclus, Mme RICHARD, M. TOUZELLIER, M. VALADE, M. VALADIER, M. VERDIER : **Vice Présidents**;

M. BERTIER, M. BOLLEGUE, M. CHABERT, Mme COMPEYRON excepté de la Q. N°50 à la Q. N°54 inclus, Mme DE GIRARDI excepté de la Q. N°6 à la Q. N°20 inclus et à la Q. N°50, M. DE GONZAGA, M. DESCLOUX, M. DUPRET, M. FOURNIER excepté de la Q. N°10 à la Q. N°19 inclus et de la Q. N°21 à la Q. N°54 inclus, M. GRANAT, M. GRANCHI, Mme LECOQ, M. LEROI, M. MALAVAL, M. MARCOS, M. MARQUET, M. PLANES, M. PLANTIER, M. POUDEVIGNE, M. PREVOTEAU, Mme RAINVILLE, M. TIBERINO excepté à la Q. N°20 et de la Q. N°43 à la Q. N°47 inclus, M. TIXADOR, M. VOLEON, Mme WOLBER : **Membres du Bureau**;

Mme ACHKAR, M. BASTID excepté à la Q. N°39, M. BERKANI, M. BONNE excepté de la Q. N°22 à la Q. N°54 inclus, M. BOUGET, Mme BOURGADE, M. CARRIÈRE, M. DETREZ, M. DOUAIS excepté de la Q. N°40 à la Q. N°54 inclus, Mme FAYET excepté de la Q. N°2 à la Q. N°19 inclus, M. FERRIER, Mme GARDET, Mme GIACOMETTI, M. GOURDEL, M. HAMARD excepté de la Q. N°25 à la Q. N°54 inclus, M. JACOB, Mme JOUVE-SAMMUT excepté à la Q. N°23, Mme LEBLOND excepté de la Q. N°30 à la Q. N°54 inclus, Mme LIMONES, Mme MAY, Mme MENUT, Mme NICOLAS, M. PASTOR, Mme PROHIN excepté de la Q. N°22 à la Q. N°54 inclus, M. RODRIGUEZ excepté de la Q. N°50 à la Q. N°54 inclus, Mme ROULLE, Mme ROUVERAND, Mme SARTRE, M. SCHIEVEN, M. SEGUELA, Mme TOURNIER BARNIER : **Conseillers Communautaires**;

### Absents excusés :

Mme AJMO-BOOT (donne pouvoir à M. PLANES), Mme ARCHIMBAUD (donne pouvoir à M. DE GONZAGA), M. ARTAL (donne pouvoir à M. VOLEON), M. BELHAJ (donne pouvoir à Mme SARTRE), Mme BERGOGNE (donne pouvoir à Mme RICHARD), Mme BOISSIERE (donne pouvoir à Mme DE GIRARDI), Mme GIBON (donne pouvoir à M. SCHIEVEN), Mme CHELVI-SENDIN (donne pouvoir à M. CAMPOLLO), M. CLEMENT (donne pouvoir à M. BOUGET), M. CONTASTIN (donne pouvoir à Mme COMPEYRON de la Q. N°1 à la Q. N°49 inclus) et (absent excusé) de la Q. N°50 à la Q. N°54 inclus, M. COURDIL (donne pouvoir à M. DESCLOUX), M. DURAND-COUTELLE (donne pouvoir à M. CHAILAN), M. ESCOJIDO (donne pouvoir à M. TIBERINO), M. GAILLARD (donne pouvoir à M. SEGUELA), Mme GARDEUR (donne pouvoir à Mme LEBLOND) de la Q. N°1 à la Q. N°29 inclus et (absente excusée) de la Q. N°30 à la Q. N°54 inclus, Mme GIANNACCINI (donne pouvoir à M. VERDIER), M. GILLI (donne pouvoir à M. MARQUET), M. GREGOIRE (donne pouvoir à M. FABREGOUL), M. LACHAUD (donne pouvoir à Mme ROUVERAND), M. MAZAUDIER (donne pouvoir à M. BOLLEGUE), Mme ORLAY-MOUREAU (donne pouvoir à Mme ROULLE), M. PIO (donne pouvoir à Mme WOLBER), Mme POIGNET-SENGER (donne pouvoir à M. POUDEVIGNE), Mme SOLANA (donne pouvoir à M. GOURDEL), Mme TRONC (donne pouvoir à Mme RAINVILLE), Mme TUDELA (donne pouvoir à M. VALADIER), Mme VENTURINI (donne pouvoir à M. PLANTIER), Mme FAYET (absente excusée) de la Q. N°2 à la Q. N°19 inclus, Mme DE GIRARDI (absente excusée) de la Q. N°6 à la Q. N°20 inclus et à la Q. N°50, M. FOURNIER (absent excusé) de la Q. N°10 à la Q. N°19 inclus et (donne pouvoir à M. VALADE) de la Q. N°21 à la Q. N°54 inclus, M. TIBERINO (absent excusé) à la Q. N°20 et de la Q. N°43 à la Q. N°47 inclus, M. BONNE (absent excusé) de la Q. N°22 à la Q. N°54 inclus, Mme PROHIN (absente excusée) de la Q. N°22 à la Q. N°54 inclus, Mme JOUVE-SAMMUT

(absente excusée) à la Q. N°23, M. HAMARD (absent excusé) de la Q. N°25 à la Q. N°54 inclus, Mme LEBLOND (absente excusée) de la Q. N°30 à la Q. N°31 inclus et (donne pouvoir à M. PASTOR de la Q. N°32 0-à la Q. N°54 inclus), M. BASTID (absent excusé) à la Q. N°39, M. DOUAIS (absent excusé) de la Q. N°40 à la Q. N°54 inclus, Mme COMPEYRON (absente excusée) de la Q. N°50 à la Q. N°54 inclus, M. RODRIGUEZ excepté de la Q. N°50 à la Q. N°54 inclus, Mme REY-DESCHAMPS (absente excusée) de la Q. N°52 à la Q. N°54 inclus, Mme BARBUSSE (absente excusée), M. FLANDIN (absent excusé), Mme GUERIN-GRAIL (absente excusée), M. PROCIDA (absent excusé), M. ROUX (absent excusé), M. TAULELLE (absent excusé), M. VINCENT (absent excusé)

**Assistaient à la séance :**

M. BAUMELOU, Directeur de Cabinet

Mme SALELLES, Cheffe de Cabinet

M. LHEUREUX, Directeur Général des Services de Nîmes Métropole

M. LICOUR, Directeur Général Adjoint – Direction Générale Adjointe secrétariat général, culture et politique de la ville

M. GIRARD CAMBON, Directeur Général Adjoint – Direction Générale Adjointe des

M. DUCHENNE, Directeur Délégué - Direction Générale Adjointe environnement et mobilité

M. LEFEBVRE, Directeur Délégué - Direction Déléguée Attractivité du Territoire

Mme FLEURY, Directrice Déléguée – Direction Déléguée contrôle de gestion

M. VAUTIER, Directeur Délégué – Direction Déléguée cycle de l'eau et urbanisme

M. JULIEN, Directeur de la Communication

Mme ROUSSEL, Directrice des ressources humaines

Mme AMBROSINO, Directrice administration générale

Mme NIVARD, Directrice Déléguée Adjointe Développement Economique

M. MOH, Directeur Adjoint du service prévention et valorisation

Mme LOUIS, Chef du service gestion financière, budgétaire et comptable

M. ROUSSEL, Chargé de communication

M. MANGIAVILLANO, Chef de service- Pôle Aéroport

Mme VOLLENWEIDER, Chef du Service assemblées communautaires

Mme CHANTRIER, Gestionnaire des assemblées communautaires

Mme YVRARD, Gestionnaire des assemblées communautaires

M. QUIN Vincent, service gestion administrative et logistique

M. BRANCOURT : Collaborateur du groupe IEC

M. STEVANT : Collaborateur du groupe UPDT

Mme TIXADOR : Collaborateur du groupe EPNM



## **PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **SÉANCE DU 04/11/2025**

L'an deux mille vingt-cinq le mardi quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole s'est réuni dans ses locaux, immeuble le Colisée à Nîmes, régulièrement convoqué le mardi vingt-huit octobre, sous la présidence de Monsieur Franck PROUST, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le Procès-verbal Sommaire de la séance du **22 septembre 2025**. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Abstention du groupe Rassemblement National.

#### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- **Modification de rapporteur** : En l'absence de M. Jean-Christophe GREGOIRE, les délibérations n°25 à 27 et 30 à 32 seront rapportées par M. Olivier FABREGOUL.
- La délibération N°28 ayant pour titre : Actiparc Georges BESSE 2 à Nîmes. Compte rendu annuel à la collectivité de la société SAT, concessionnaire, arrêté au 31 décembre 2024 est retirée.  
Le dossier est en cours de finalisation



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE a délibéré sur les questions suivantes :**

**ORDRE DU JOUR**

N °	TITRE DE LA QUESTION
	<i>Finances</i>
001	<b>Rapport d'orientation budgétaire 2026</b>  <b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic <b>ABSTENTIONS :</b> M. BONNE Olivier, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme LECOQ Hélène, Mme ROUVERAND Valérie <b>CONTRE :</b> <i>Ne prend pas part au vote : M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence, M. GOURDEL Pascal, M. JACOB Thierry</i>  <b><u>Extrait des interventions :</u></b>  Mme ROUVERAND (Groupe Progressistes) remercie les services de Nîmes métropole pour la qualité formelle du ROB. Pour commencer par une note positive, elle retient les travaux de prévention des risques et de protection contre les inondations, la poursuite du développement des TCSP initiés par le mandat précédent, le verdissement du parc de véhicules de transport collectif ou le développement du réseau des pistes cyclables. Pour le reste, elle retient surtout un goût prononcé pour les effets de communication et le budget qui lui a été consacré pendant 5 ans. Le dernier exemple est évidemment celui de la baisse de la TEOM, une bonne vieille ficelle électorale qui consiste à prendre les gens pour des amnésiques, augmentation en 2021 de +10%, baisse en 2025 -10%. Retour à la case départ. Elle précise que le service rendu a été diminué d'un tiers comme les tournées de ramassage des ordures. Une décision imposée à l'usager, qui, pour le coup, aurait bien eu besoin d'une véritable campagne d'information et d'explication. Mais elle ajoute que l'honneur est sauf, 6 mois avant la date des élections, car une timide campagne d'enfouissement des conteneurs à ordures a enfin commencé. En ce qui concerne la gestion de l'aéroport, Mme ROUVERAND fait remarquer que l'impôt des habitants de l'Agglomération ne contribue pas directement au maintien sous perfusion de l'aéroport mais que son fonctionnement, et notamment les compagnies qui l'utilisent, sont subventionnés par de l'argent public. Elle précise que les résultats restent flous surtout à cause du choix problématique d'un délégataire que l'Agglomération ne maîtrise pas. Le seul point positif est la décision de l'Etat et d'un gouvernement, que l'exécutif de Nîmes Métropole ne cite jamais, de faire de cette base un pôle européen de sécurité civile.

Par ailleurs, l'attractivité économique de l'Agglomération reste un point faible ; Magna Porta ne décolle pas, l'accompagnement, notamment des petites et moyennes entreprises est insuffisant et le choix de l'augmentation de la taxe mobilité des entreprises ne facilite pas les choses.

Mme ROUVERAND ajoute que l'autre point noir reste le montant de la dette et son augmentation de 7 millions d'euros supplémentaires pour l'exercice à venir. La capacité de désendettement à 8.3 ans reste en deçà du seuil d'alerte mais elle ne masque pas un endettement structurel croissant. Le maintien de ce seuil dépend d'une épargne brute conséquente et qui ne peut donc être utilisée pour les investissements. Elle précise que le taux de réalisation des investissements ne cesse de baisser ce qui permet de douter de la réalité des investissements à venir. Elle ajoute que la stabilité est un point d'autant plus sensible que le prêt de 110 millions d'euros de la Banque Européenne d'Investissement présenté comme un gage de bonne gestion repose sur des conditions particulièrement strictes avec des seuils à maintenir qui exigent une hausse des recettes.

A son avis, l'équilibre de ce ROB est artificiel et repose sur des arbitrages ponctuels et des recettes incertaines. La trajectoire et la vision à moyen terme sont illisibles, les résultats économiques pour notre territoire peu probants et l'endettement reste problématique.

M PLANTIER (groupe Nîmes Avenir Agglomération) : le ROB est un moment qui permet de mesurer l'écart entre les intentions et les réalisations et, ou, de constater les potentielles différences entre les discours et les bilans, ainsi, c'est un moment de vérité et de transparence. Le bilan qui dressé n'est ni glorieux, ni catastrophique, en réalité, il est fait d'incertitudes, de demi-teintes. Il ajoute que le ROB est perfectible, qu'il faut donc faire preuve d'humilité et de réalisme. Il note que certains efforts sont réels, par exemple, le renouvellement complet de la flotte de bus en énergie verte, la mise en place du vélo en libre-service, la création d'une brigade de transport. Mais un an avant la fin du mandat, trop de projets structurants dorment encore dans les tiroirs, trop de promesses restent au conditionnel, autrement dit l'Agglomération avance, mais elle avance à petits pas quand il faudrait parfois oser la foulée.

Il explique qu'en matière de développement économique par exemple, au niveau de l'aéroport, le nombre de lignes commerciales a doublé, des emplois ont été sauvagardés mais l'Agglomération est passée par de nombreuses turbulences et les effets d'annonce ont souvent finit en trompe l'œil. Les annonces potentielles du projet économique Magna Porta ou bien la zone économique d'Oc'Via en sont aussi un exemple. Il craint que le projet de la 3<sup>ème</sup> voie de la gare TGV devienne une nouvelle Arlésienne.

M. PLANTIER fait remarquer qu'en matière de pouvoir d'achat la baisse de la taxe sur les ordures ménagères constitue indéniablement une bonne nouvelle. Il ajoute qu'il ne faut pas qu'elle traduise une baisse du niveau et de la qualité de service. Il affirme que c'est une ligne rouge pour le groupe Nîmes Avenir Agglomération et que les élus du groupe seront extrêmement vigilants à ce que le service public reste à la hauteur des attentes des concitoyens.

La collecte et le traitement des déchets est une compétence pour laquelle l'Agglomération ne doit pas se satisfaire de l'existant et doit accentuer ses efforts et faire preuve d'innovation au-delà de l'implantation de quelques points d'apport de collecte volontaire.

Il explique être parfaitement conscient du fait que le contexte n'est pas simple, les dotations de l'Etat continuent de baisser, la situation économique reste fragile et les incertitudes de géopolitique pèsent sur nos finances publiques ce qui impacte les marges de manœuvre. Tout comme il a pleinement conscience que malgré ce cadre contraint, l'endettement de l'Agglomération a pu être maîtrisé, c'est un véritable progrès qu'il faut saluer. Cependant cet endettement reste à un niveau élevé, pour lui, il faut poursuivre avec humilité cette trajectoire mais cette rigueur n'est pas une fin en soi, elle n'a de sens que si elle prépare le redressement et non si elle fige l'action. La bonne gestion, c'est équilibrer ses comptes, mais c'est surtout donner au territoire les moyens de son avenir.

Ce rapport d'Orientation Budgétaire est un rapport de transition qui mène tout droit vers 2026, une année qui au-delà d'être électorale, sera une année déterminante, une année pour refonder une vision claire de ce que doit être le territoire de Nîmes Métropole. Pour lui, il faut changer d'échelle, Nîmes doit pleinement jouer son rôle de locomotive et l'Agglomération celui d'un moteur collectif au service de toutes les communes membres, et pour cela il faut qu'elle s'en donne les moyens, il faut des outils à

la hauteur, c'est la raison pour laquelle le groupe Nîmes Avenir Agglomération propose d'engager une réflexion sur la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine. Il s'agit d'avancer, un saut vers plus d'efficacité, plus de cohérence, plus d'ambition. En effet, au vu du nombre d'habitants, du poids de la ville centre qu'est Nîmes et des 38 autres Communes, l'outil qu'est la Communauté Urbaine semble au groupe Nîmes Avenir Agglomération bien plus adapté à notre territoire. Changer cela, c'est se donner les moyens d'agir. Passer en Communauté Urbaine c'est donner au territoire de Nîmes Métropole les leviers nécessaires pour accélérer son développement économique, renforcer ses infrastructures, mutualiser les compétences. Passer en Communauté Urbaine c'est donner les moyens à Nîmes Métropole de peser davantage à l'échelle régionale et nationale pour le bien être des habitants.

M. PLANTIER conclu en disant que ce Rapport d'Orientation Budgétaire ne doit pas être le support de l'expression d'une satisfaction de gestion mais doit s'inscrire dans le cadre d'une promesse, celle d'une Agglomération plus forte, plus solidaire, plus audacieuse.

M. BOUGET (Groupe GUCE) salue les services de la collectivité pour le travail réalisé en général et en l'occurrence sur ce Rapport d'Orientation Budgétaire. Il fait remarquer que c'est le dernier rapport du mandat et qu'à sa lecture on comprend vite qu'il s'agit aussi d'un bilan politique, très autosatisfait parfois même triomphaliste. Mais derrière les superlatifs et les grandes phrases, quelques passages plus nuancés laissent entrevoir une réalité un peu moins flatteuse.

Il fait remarquer à l'exécutif qu'il reconnaît lui-même que le niveau d'endettement reste élevé et que l'Agglomération demeure convalescente, que lorsque le Président Franck PROUST a pris ses fonctions la dette était inférieure à 480 millions d'euros selon les chiffres de la DGFIP, en 2026, elle est de 487 millions puis 506 millions en 2027 et 524 millions en 2028, autrement dit la dette continue de grimper. Il explique que la hausse des recettes de fonctionnement n'a jamais permis d'améliorer l'autofinancement de façon significative en raison de la progression des dépenses de fonctionnement et notamment des charges financières. Les intérêts de la dette augmentent à nouveau à partir de 2022. Si la capacité d'autofinancement brute progresse, la capacité d'autofinancement nette stagne, d'où la nécessité à nouveau de recourir à l'emprunt pour maintenir le niveau d'investissement. L'Agglomération est donc dans un cercle vicieux, elle n'arrive pas à contenir suffisamment ses dépenses de fonctionnement pour accroître l'autofinancement et lorsqu'elle y arrive, grâce à la hausse des recettes, l'autofinancement est largement amputé par le remboursement du capital de la dette. L'Agglomération doit donc à nouveau emprunter pour investir, les taux d'intérêt étant élevés, cela provoque une hausse des charges financières et donc une moindre augmentation de la capacité d'autofinancement. Et pourtant, les contribuables ont fait leur part d'effort, pour les entreprises c'est l'augmentation du versement mobilité, pour les particuliers c'est la TEOM qui a été relevée en 2021 avant une baisse récente qui pourrait être qualifiée d'opportune et qui est en grande partie due au travail réalisé par le SITOM. Mais cette baisse sera vite effacée par la hausse du prix de l'eau et de l'assainissement prévue pour 2026. Il faut ajouter à cela la taxe GEMAPI créée dès 2021 qui s'ajoute aux impôts fonciers. Il conclut que malgré les discours, la pression fiscale globale de l'Agglomération a augmenté.

Et les propositions gouvernementales qui sont intégrées sans être critiquées, au contraire, elles sont approuvées par l'exécutif et auront aussi un impact négatif pour les entreprises comme pour les habitants du territoire. C'est une sorte d'impôt supplémentaire au nom de la participation à l'effort collectif, effort dont l'exécutif veut épargner les plus riches des plus riches. Et malgré tout ça le problème de la dette de Nîmes Métropole n'est toujours pas résolu.

Il insiste sur le fait que l'on peut accepter l'endettement quand il sert une vision, qu'il finance une transformation utile du territoire mais il faut savoir où l'on va.

Beaucoup de projets de zones d'activité ont été annoncés mais peu de résultats concrets à ce jour. Certains projets économiques suscitent déjà des doutes sur leur pertinence, on le sait depuis longtemps pour Magna Porta, puisque l'on voit aujourd'hui que Nîmes Métropole a racheté des terres aux agriculteurs pour finalement y installer des agriculteurs. Il demande quelle est la cohérence, quelle est la stratégie.

En ce qui concerne les Mobilités il fait observer le manque de coordination. Il s'interroge : Peut-on parler sérieusement de plan vélo sans réseau cyclable structuré, sans articulation avec la ville centre. Sur la prévention des inondations, si les réalisations techniques sont importantes et que le groupe GUCE les salue, il se demande où sont les retombées économiques universitaires, où sont les innovations que l'Agglomération aurait pu en tirer.

Le groupe a l'impression d'un empilement d'initiatives sans vision d'ensemble, sans projet de territoire partagé.

Il fait remarquer qu'après 6 ans, le groupe GUCE ne sait toujours pas ce qui unit les habitants de la métropole nîmoise, un espace est partagé mais pas encore un projet commun et c'est sans doute cela le principal frein au développement de l'Agglomération, l'absence d'une vision collective fédératrice capable de donner du sens à son action. Plusieurs occasions ont été manquées, le début de mandat marqué avant tout par une logique comptable, ensuite la réécriture d'un projet de territoire sans ambition, le travail du Conseil de Développement abandonné faute de moyens et d'écoute.

Aujourd'hui, selon lui, on ressent même que les liens entre Nîmes Métropole et les Communes se sont un peu abimés, on sent une concertation déficiente et une gouvernance qui s'est centralisée.

Pour conclure, tout le monde sait que rien n'est simple, ni immédiat mais à l'heure du bilan il faut savoir regarder les choses en face, ce rapport est plus un exercice d'autosatisfaction qu'un diagnostic lucide. L'Agglomération mérite mieux, un projet clair, partagé, crédible qui donne une direction commune à ses Communes, à ses habitants, à ses entreprises. C'est cette ambition collective qui doit la guider, bien plus que les effets d'annonces et les bilans de fin de mandat.

Mme GARDET (Groupe RN) explique qu'il s'agit de débattre des orientations budgétaires de Nîmes Métropole mais qu'il est impossible de le faire sans regarder le contexte national. La France est aujourd'hui au bord de la rupture, la dette dépasse les 3300 milliards d'euros, la charge des intérêts représentera en 2026 à elle seule le budget de l'Etat. Ce résultat est celui des gouvernements successifs de droite comme de gauche depuis 20 ans. Il est aussi et surtout celui d'Emmanuel MACRON qui a considérablement aggravé la situation depuis 2017. Les collectivités territoriales en payent aujourd'hui le prix. Depuis 20 ans, ceux qui gouvernent ont gelé et raboté les dotations tout en transférant de nouvelles charges et cette année encore dans le projet de loi des finances 2026, l'Etat prévoit une ponction supplémentaire officiellement de 4.6 milliards d'euros sur les budgets locaux mais la réalité est tout autre car les calculs faits par le groupe et tout ceux des conseils des finances locales les estiment à plus de 7 milliards d'euros, Nîmes Métropole sera évidemment impactée. La réalité est que l'Etat se désengage et reporte son déficit sur les territoires.

Elle fait remarquer que la situation de l'Agglomération est alarmante : la dette de Nîmes Métropole atteint 487 millions d'euros, en hausse constante depuis 10 ans et avec la remontée des taux d'intérêt, chaque euro emprunté coûte de plus en plus cher. Le rapport évoque une capacité de désendettement de 8.3 ans, ce chiffre à lui seul démontre que Nîmes Métropole va mal car il s'approche dangereusement du seuil d'alerte et est bien plus élevé que dans bon nombre de collectivités. Ce chiffre cache une réalité fragile fondée sur des hypothèses optimistes et des investissements repoussés. Il est annoncé des efforts, 1.4 millions d'euros de dépenses en moins, 6.5 millions d'investissements lissés donc reportés. Mais ce ne sont pas des économies, ce sont des reports, ce sont autant de projets repoussés ou étaisés en raison d'une situation budgétaire difficile. La structure de la dépense, elle, ne change pas et c'est bien le problème. Depuis des années, le Rassemblement National alerte sur cette dérive et sur la non-anticipation de la situation. Critiqué, moqué, taxé d'incompétence et pourtant tout ce qu'il a prédit depuis 10 ans se produit. Le groupe RN dénonce une gestion sans cap qui multiplie les projets sans prendre conscience de la nécessité de retrouver une meilleure capacité d'auto-financement des investissements. Une collectivité recentrée sur ses missions essentielles c'est ce que le groupe appelle de ses vœux depuis 10 ans, moins de dépenses de prestige, moins de communication, moins d'études sans suite et surtout plus d'efficacité, plus de transparence et de bon sens, c'est le même principe défendu d'ailleurs au niveau national : remettre de l'ordre dans les finances publiques, lutter contre le gaspillage et redonner du pouvoir d'achat aux français au lieu d'entretenir la dette, l'avenir du territoire en dépend.

En conclusion, le groupe RN prend acte de ce rapport d'orientation budgétaire mais refuse d'avalsier une trajectoire qui perpétue les erreurs du passé. Les habitants de Nîmes Métropole méritent une gestion claire, rigoureuse et protectrice, c'est le centre de cette intervention et de l'engagement des élus du groupe RN.

M. NICOLAS (Groupe IEC) souhaite, au nom des élus du groupe Intérêt et Esprit Communautaire, saluer le climat constructif dans lequel les échanges se sont toujours déroulés. Année après année, les débats, malgré certaines divergences, ont su rester à la fois exigeants et respectueux loin des invectives ou de la démagogie. Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans la continuité des grandes lignes fixées dès le début du mandat. Il ne comporte pas de surprises majeures mais certains points méritent d'être particulièrement soulignés. L'Etat a choisi d'associer les collectivités territoriales et les EPCI à l'effort budgétaire national, pour Nîmes Métropole cela représente un effort estimé à 3.4 millions d'euros, une contribution, qui, bien qu'importante devra être assumée avec rigueur.

Il fait remarquer que les charges de fonctionnement augmentent d'environ 200 000 euros par rapport à l'exercice 2025, pendant que les recettes enregistrent une baisse de plus de 5 millions d'euros. Cet effet ciseaux constitue une contrainte même si la progression des charges reste maîtrisée. La marge brute estimée à 58.7 millions d'euros demeure satisfaisante bien qu'inférieure à celle de l'exercice 2025 et 2023, elle permettra néanmoins de maintenir un niveau d'investissement conséquent avec 88.7 millions d'euros de dépenses d'équipement net soit, 5.3 millions d'euros de plus qu'en 2025. Ces investissements essentiels à la qualité du service public concernent notamment l'eau et l'assainissement, le PAPI 3, les transports ainsi que le développement économique.

L'Agglomération continue ainsi d'agir avec constance et détermination dans les domaines où les habitants attendent son intervention. Il souhaite également saluer la baisse de 5% du taux de TEOM inscrit dans le budget à venir. Cette mesure résulte d'une part de l'amélioration du tri sélectif et des bonnes pratiques des concitoyens et d'autre part d'une politique environnementale ambitieuse et pragmatique portée par les services et par le vice-président délégué à l'environnement, à la collecte et au traitement des déchets ménagers. Cette diminution constitue une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des habitants du territoire dès lors qu'elle ne compromet pas l'équilibre budgétaire ni la qualité du service public. C'est une position défendue par le groupe IEC avec constance depuis le début de ce mandat.

L'une des priorités depuis 2020 a été la maîtrise de l'endettement de l'Agglomération. Les prévisions confirment cette trajectoire avec une capacité de désendettement estimée à 8.3 années et une dette totale de 487 millions d'euros, dette qui reste élevée mais maîtrisée. On le sait, si une dette est maîtrisée, ce n'est pas un signe de fragilité mais bien la traduction d'une dynamique d'investissement maîtrisée et assumée.

Il conclut en disant qu'il ne faut pas perdre de vue que l'exercice 2026 sera une année de transition puisque sa mise en œuvre s'effectuera majoritairement sous la responsabilité d'une nouvelle assemblée communautaire renouvelée. Le budget qui sera adopté en décembre prochain constituera donc un héritage, non pas un fardeau mais une base solide pour poursuivre le développement harmonieux de ce territoire.

Il fait savoir au Président Franck PROUST que le groupe IEC approuve les orientations budgétaires qui lui sont présentées et qui traduisent une gestion sérieuse, équilibrée et tournée vers l'avenir.

M. VALADIER (Groupe EPNM) expose que le mandat qui s'achève a débuté lors de la pandémie de 2019, qu'il aura été celui de tous les défis pour surmonter la crise sanitaire, dépasser la flambée des prix de l'énergie, contenir l'inflation galopante et enfin faire face à la crise financière et à l'instabilité politique que traverse notre pays.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026 permet déjà d'avoir une idée claire de ce que sera l'état des finances de Nîmes Métropole au 31 décembre de cette année 2025, celles que nous léguerons à ceux qui nous succéderont.

Il souhaite revenir sur l'évolution des finances de l'Agglomération entre 2020 et 2025, période des 6 ans du mandat qui s'achève.

Le groupe EPNM retiendra une évolution positive des principaux paramètres financiers mais aussi une capacité importante à investir chaque année. En effet, sur les 6 dernières années la capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire la capacité de Nîmes Métropole à financer sur ses propres ressources, ses besoins à l'investissement, sans recours à l'emprunt aura progressé de 26.3 millions d'euros en 2020 à 34.3 millions d'euros en 2025, soit une augmentation assez significative de 8 millions d'euros, soit plus de 30%. C'est un bon résultat dont toutes les collectivités ne peuvent pas se prévaloir.

Dans le même temps, la dette de Nîmes Métropole a été maîtrisée passant de 510 millions d'euros en 2020 à 480 millions en 2025 soit une légère baisse de - 6%, mais en volume cette dette reste trop élevée. De façon conjuguée, ces 2 paramètres évoluant favorablement la capacité de désendettement sera passée de 11.1 ans en 2020 à 7.5 ans en 2025. Une normalisation nécessaire pour une plus grande confiance des prêteurs et préserver la capacité à agir de l'Agglomération dans les prochaines années.

Cette évolution positive des finances de l'Agglomération au cours du mandat ne doit pas cependant laisser penser que Nîmes Métropole dispose de marges de manœuvre importantes pour faire face à un avenir qui devra se construire dans un contexte difficile pour les finances publiques. Il conviendra aussi dans cette campagne municipale qui s'ouvre de bien mesurer que l'Agglomération ne pourra pas soutenir des promesses qui tendraient à trop augmenter les dépenses et surtout les promesses qui mettraient à mal nos recettes, il précise qu'il pense bien évidemment aux recettes de transport. Ceci est d'autant plus vrai qu'avec un versement mobilité majoré à son maximum les marges de manœuvre sont quasi nulles.

Il ajoute que ces finances redressées auront permis à Nîmes Métropole d'investir puissamment puisque près de 620 millions d'euros de dépenses d'équipement auront été réalisés sur la période, dont 50% dans le domaine de l'eau. En y ajoutant les volumes financiers liés à la mobilité de façon générale, soit environ 130 millions d'euros, c'est près de 70% du budget de l'Agglomération qui est dédié à l'eau de façon globale et aux transports.

S'agissant plus particulièrement du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, chacun aura pu noter, et ça a été dit, une intégration prudentielle de l'impact prévisionnel de la loi des finances tout en espérant que le législateur en corrigera les excès.

Une déclinaison conforme du programme pluri annuel d'investissement de l'Agglomération à hauteur de 109 millions d'euros de dépenses d'équipement permise par les dépenses de fonctionnement maîtrisées à hauteur de 211 millions d'euros et ce malgré une légère baisse prévisionnelle de nos recettes à hauteur de 270 millions, soit tout de même une baisse de 5 millions d'euros par rapport à 2025.

Enfin, il insiste sur la baisse de 5% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères représentant 17 millions d'euros rendus aux contribuables qui en ont bien besoin aujourd'hui.

Il conclut que ce budget 2026 est conforme à la stratégie que le groupe EPNM a soutenue depuis 6 ans et qu'il soutiendra encore cette année. Enfin, il souligne que la politique de fonds de concours déployée par Nîmes Métropole à hauteur de 36 millions d'euros sur la période 2020 à 2025, et qui a fait parfois débat, aura représenté moins de 5% du budget avec un effet multiplicateur important sur l'activité économique des entreprises du territoire, le maintien ou l'amélioration des services rendus au public dans les 39 Communes du territoire, mais aussi un impact positif sur l'adaptation ou la lutte contre le réchauffement climatique.

Une politique publique voulue par l'Agglomération qu'il faudra pérenniser dans les années à venir tant elle permet un développement harmonieux de son territoire et un sentiment collectif d'appartenance.

Pour terminer, comme chacun l'a fait, il salue le service des finances pour la qualité des informations transmises, pour le professionnalisme déployé au quotidien et pour le sérieux de son travail. Il remercie aussi le Vice-président délégué aux Finances.

M. DESCLOUX (Groupe UPNM) explique qu'il s'agit de prendre acte du dernier Rapport d'Orientation Budgétaire de cette mandature. Celui-ci survient dans un contexte national de désordre politique où l'Etat multiplie les revirements, où le parlement n'a plus de majorité claire. Par ailleurs, à cette crise politique s'ajoute une crise aigüe des finances publiques qui se révèle par l'incapacité

d'adopter un budget et où les collectivités et les contribuables sont sommés de contribuer au redressement des comptes publics alors qu'il n'y a pas la moindre volonté de réduire le train de vie de l'Etat. Face à cette instabilité, Nîmes Métropole a tenu bon, elle tient toujours bon. L'exécutif a tenu le cap, celui du sérieux, celui de la rigueur, celui de la responsabilité.

Cinq ans plus tard, les chiffres parlent d'eux-mêmes, l'Agglomération s'est redressée, elle s'est consolidée, elle s'est modernisée sans jamais céder à la facilité de la dépense ou au recours systématique à la pression fiscale. C'est cela la marque d'une gestion responsable.

M. DESCLOUX demande à l'Assemblée de se souvenir qu'en 2020 l'épargne brute de Nîmes Métropole plafonnait à 45 millions d'euros et la capacité de désendettement dépassait le seuil des 10 années, pour fleurter avec le plafond des 12 années, ce qui avait mis Nîmes Métropole sous surveillance renforcée des services de l'Etat. Sa trajectoire financière était fragilisée et l'avenir incertain. Cinq ans plus tard, le constat est tout autre, une épargne brute à 58.7 millions d'euros soit une progression de plus de 30% depuis le début du mandat, un encours de dette maîtrisé à 487 millions d'euros et surtout une capacité de désendettement ramenée à 8.3 ans bien en dessous du seuil critique des 10 ans et qui donne, à Nîmes Métropole, désormais accès par la qualité de son programme d'investissement aux services privilégiés de la Banque Européenne d'Investissement.

C'est le fruit d'une stratégie cohérente menée pas à pas depuis 2020. Rationnaliser les charges de fonctionnement, sécuriser les recettes, préserver la capacité d'investissement et bâtir une vision de long terme au service de la compétitivité du territoire. Quand d'autres collectivités ont choisi la facilité ou n'ont pas anticipé, Nîmes Métropole a choisi la responsabilité et l'anticipation. Aujourd'hui l'Agglomération en récolte les fruits.

Il ajoute que si l'on compare 2025 à 2026, la conclusion est claire, la trajectoire est stable et solide. Or, sans les produits exceptionnels encaissés en 2025, notamment les recettes de clôture de certaines concessions, l'épargne brute se maintient à un niveau élevé de 58.7 millions d'euros. En réalité le niveau 2026 traduit une performance structurelle sans artifice, sans effet d'aubaine. Nos dépenses de fonctionnement restent quasiment stables 210.6 millions d'euros en 2025, 210.8 millions l'an prochain. Par ailleurs, il explique que la dette de Nîmes Métropole est dans une trajectoire très maîtrisée, +7 millions d'euros, avec le choix assumé de continuer à investir massivement sans compromettre l'équilibre de l'Agglomération. Ces investissements sont concrets, 109 millions d'euros d'investissement brut, près de 60 millions nets, après subventions, au service de la mobilité, de l'eau, de la transition écologique, de l'habitat, de l'économie locale.

En 2026 Nîmes Métropole poursuit les chantiers structurants : TCSP jusqu'à Caissargues, la mise en service du pôle d'échange multimodal de Langlade, la modernisation du réseau d'eau et d'assainissement, la poursuite du PAPI 3 pour la prévention des inondations et la création d'une zone d'activités économiques Nîmes Sud, moteur du développement économique de demain. C'est aussi la transition écologique qui s'accélère avec le déploiement du 100% compostage sur l'ensemble du territoire, la valorisation du bio gaz, la montée en puissance du plan vélo et le développement du service Nemo vélo qui fait entrer Nîmes Métropole dans la modernité des mobilités douces. Tout cela sans hausser la fiscalité, sans compromettre les capacités d'action et même en proposant une baisse de 5% de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Voilà le sens du mot équilibre.

Pendant que le gouvernement accumule les déficits, les collectivités locales font le travail. Elles équilibrivent leurs budgets, amortissent les crises, soutiennent l'économie réelle.

M. ANGELRAS (Groupe UPDT) intervient pour rappeler qu'en 2017 Nîmes Métropole a connu un déficit au niveau de la DCTDM de 670 mille euros, 900 mille euros en 2018, 2.5 millions d'euros en 2019, -1.8 millions d'euros en 2020. Il explique qu'il était impossible de continuer avec de tels déficits car un budget annexe doit s'équilibrer. A partir de là, l'exécutif a décidé d'une politique vraiment ambitieuse, cela est tombé à point nommé puisque c'était le moment du renouvellement des marchés. Cela a permis de mettre en place des marchés performants, c'est-à-dire que tous les délégataires qui avaient été choisis avaient dans leur feuille de route une obligation de résultats en matière de réduction de tri avec la mise en place des ambassadeurs. C'est 8 ambassadeurs qui ont parcourus le territoire et qui le parcourent encore avec un objectif clairement affiché de réduire les ordures ménagères et donc

de faire plus de tri, et plus de tri veut dire plus de produits valorisés.

Il souhaite remercier le SITOM et son Président Richard TIBERINO quant à la bonne négociation de la DSP, il précise que beaucoup de gens se félicitent de ce contrat qui a été renégocié et bien renégocié. Il insiste sur le fait que si on arrive aujourd’hui à cette baisse de 5% de la TEOM, c'est grâce aussi à la mise en place de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), c'est-à-dire que ce sont ceux qui vendent les matériaux qui vont aussi participer, puisque lorsque l'on fait un achat, on paye une écotaxe et ces produits vont permettre de faire une économie de l'ordre de 500 mille euros pour Nîmes Métropole, ce qui est important.

Il rappelle aussi la poursuite des investissements ambitieux avec la modernisation des déchetteries, l'ouverture aussi de la déchetterie de Saint-Gilles, mais également le développement des points d'apports volontaires. Il s'adresse à Julien PLANTIER en lui disant qu'il connaît l'ambition que l'Agglomération a pour développer ces points d'apports volontaires sur la Ville de Nîmes et sur les Communes du territoire mais des difficultés sont rencontrées comme l'obligation de faire des fouilles archéologiques, il faut un accord des Bâtiments de France pour les implanter, ce qui est plus compliqué.

Il rappelle aussi la mise en place du 100% compostage qui a permis de diminuer de façon importante le volume des ordures ménagères.

Par ailleurs l'Agglomération va mettre en place les contrôle d'accès dans les déchetteries par détection des plaques minéralogiques, ce qui va permettre aux agents d'être plus disponibles pour aider les usagers à effectuer le tri.

Pour le futur, une réflexion est à mener concernant le calcul de la TEOM des entreprises qui est aujourd'hui calculée sur le foncier, cela leur fait payer une TEOM importante ce qui n'est peut-être pas équitable.

Enfin, il explique que dans le projet de loi des finances 2026, il est prévu une hausse de la TGAP pour l'enfouissement, c'est pour cela que l'Agglomération met en place des accès renforcés dans les déchetteries pour pouvoir trier plus et éviter d'avoir à enfouir comme cela est fait aujourd'hui.

Une baisse de la TVA de l'ordre de 5% sur l'ensemble des prestations de collecte et de traitement est prévue aujourd'hui dans le PLF, cela représenterait une marge supplémentaire de 500 mille euros. Cette baisse va retourner aux concitoyens qui ont fait des efforts en matière de tri. Il salue le travail engagé des équipes qui permet d'obtenir des résultats.

M. BEAUME (Groupe UPDT) répond sur quelques éléments qui ont été abordés par les élus après la présentation du ROB.

En ce qui concerne le taux de réalisation, il rassure Mme ROUVERAND en expliquant que celui-ci s'améliore très largement puisqu'il est à 72% alors qu'il était à peine au-dessus de 50 au début de ce mandat.

En réponse à l'interrogation sur le passage en Communauté Urbaine, il précise qu'il faudra vérifier que les dotations de l'Etat soient toujours intéressantes parce qu'elles ont beaucoup diminuées ces derniers temps. Mais, c'est quelque chose d'intéressant qui mérite d'être réfléchi.

Au sujet du niveau d'endettement, il a été avancé 480 millions d'euros, il répond que ce n'était pas 480 car la dette GEMAPI n'était pas incluse, donc, le montant de l'endettement était bien à 510 millions d'euros et aujourd'hui, Nîmes Métropole est en dessous de ce chiffre.

Il ajoute que pour lui, l'endettement n'a pas assez baissé mais qu'il n'est pas responsable du fait, que rien que cette année l'Etat, à juste titre peut-être, vient de retirer à Nîmes Métropole 3 millions d'euros et qu'effectivement, nous proposons encore une baisse de la TEOM à hauteur de 1.7 million d'euros. Si on regardait les chiffres hormis ces deux éléments, l'Agglomération serait comme l'an dernier aux alentours des 7.5 années. Sans tomber dans l'autosatisfaction, cela démontre une certaine maîtrise de la dette.

Pour le prix de l'eau, il rappelle, qu'il va être fixé en 2026 à 4.06 euros et que la moyenne nationale au début 2024 était de 4.69. Cette hausse qui ne suit que l'inflation est une hausse très mineure et là aussi la gestion par Nîmes Métropole mérite d'être soulignée.

Il explique que la dette n'est pas en hausse constante depuis 10 ans, pas plus que depuis 2 ans.

Effectivement cette année et l'an prochain, elle est supposée remonter très légèrement mais l'Agglomération n'est pas encore au pic qui avait été atteint sous le mandat précédent. Il rappelle que les 2 dernières années du mandat précédent, la dette de Nîmes Métropole a implosé à hauteur de près de 200 millions d'euros.

En ce qui concerne les transports, il ajoute qu'Eddy VALADIER est tout à fait dans son bon droit de rappeler que la gratuité a des limites. En effet, le coût des transports pèse sur la dette de Montpellier et de la Métropole de Montpellier. Sauf erreur, dans leur budget primitif 2025, ils en étaient à 14.9 années, Nîmes Métropole est encore très raisonnable. Il précise qu'il a choisi un exemple près du territoire de Nîmes Métropole, il pense que leur dette a légèrement explosé, 250 millions en 3 ans.

M.PROUST (Président) : sur l'endettement, il rassure tout le monde, on pourrait prendre le Gard en exemple, pour rester sur les Communes du Gard ou le Gard.

M. BEAUME (Groupe UPDT) souhaite préciser que depuis le début du mandat, l'Agglomération a dépassé les 600 millions d'investissement. Il explique être juste factuel dans les chiffres.

Il s'associe aux remerciements faits au service des Finances, cependant, il souhaite élargir les remerciements car si le service des Finances a pu produire ces chiffres, c'est avec l'aide de tous lors des réunions d'arbitrage, la volonté des élus de participer et bien entendu la volonté de tous les services car depuis que l'on a pris ce rythme de réunion d'arbitrage, clairement ça marche et on en voit les résultats tous les jours. Il remercie tous les élus, tous les services et plus particulièrement le service des Finances.

M. PROUST (Président) souhaite ajouter quelques mots rapidement, sur les interventions qui ont été faites.

Sur l'endettement, il demande aux élus de se souvenir de juillet 2020, Nîmes Métropole était à 11.9 années avec des perspectives qui allaient jusqu'à 15. Il s'adresse aux élus pour leur dire qu'ils parlent de bilan mais quand il regarde dans quel état était cette Agglo en juillet 2020 et comment elle va être en 2026, voire 2027 et 2028, on sera à moins de 9 années. Nîmes Métropole est à 8.3 à l'horizon de 2026, il trouve que compte-tenu de la conjoncture, de ce que l'on a pu traverser, les efforts sont là, mais il ne voudrait pas laisser penser que ces bons résultats sont le fait du ralentissement du taux de réalisation.

Il répond à Mme ROUVERAND qui a avancé que le taux de réalisation est de plus en plus faible. Il donne les chiffres : 2020 - 55%, 2021 - 51% (c'est normal l'année COVID) mais 2022 - 69%, 2023 - 70% et 2024 on est à 72%. Nîmes Métropole n'a jamais autant réalisé, donc il ne faut pas dire que l'amélioration de la situation est due au fait que l'on n'aurait pas dépensé l'argent qui aurait été voté. Sur le mandat c'est près de 620 millions d'euros qui ont été investis par Nîmes Métropole, c'est énorme.

Il explique à Monsieur BOUGET, qu'il a recentré l'activité de l'Agglomération sur ses compétences, ses 3 principales compétences ; le transport, la protection des biens et des personnes et le développement économique. On peut être globalement satisfait des résultats.

Le transport, l'Agglomération a fini la T2, a lancé la T3, la T4, la T5, a renouvelé la flotte.

Sur la protection des biens et des personnes, l'effort spectaculaire de l'Agglomération ne peut être contesté avec un plan d'investissement sur le PAPI 3 à 30 millions d'euros.

Sur le développement économique, aujourd'hui, c'est plus de 2500 emplois créés. Il donne rendez-vous aux élus le 26 novembre pour les premières signatures de Magna Porta.

Oc'Via va également démarrer quand l'Etat daignera nous donner le calendrier pour la construction de la future prison.

Il demande s'il doit répéter inlassablement toutes les entreprises qui sont venues sur le territoire de l'Agglomération. Il a cité Watertrax, il précise qu'il aurait pu parler du développement des entreprises existantes comme Symétrie, Sud Métal Provence, Thermo Fisher qui rapatrie son unité allemande, comme l'installation de SOPREMA, de Pack Solution, ce sont 2500 entreprises qui sont venues.

Sur l'aéroport il explique que l'Agglomération a enregistré en 2024 (il n'a pas encore les chiffres pour

2025), le plus gros score jamais atteint, plus de 250 mille passagers.

Il répond à Mme ROUVERAND que les retombées économiques ce sont : 900 emplois directs, 1400 emplois induits. L'étude de la Région fait apparaître 130 millions de valeur ajoutée, 174 millions de chiffre d'affaires, 55 millions de dépenses salariés, 33 millions de dépenses visiteurs et il rajoute 850 milles euros pour l'EPCI de Nîmes Métropole et 500 mille euros pour la ville de Saint-Gilles. Il ajoute que l'aéroport en 2020 était moribond.

A cette heure, la 3<sup>ème</sup> voie à quai et le contournement, quand il dit le contournement, il parle du barreau, il y a la volonté de l'Agglomération, des élus, mais elle est dépendante des décisions de l'Etat et de la SNCF, voire de la Région parfois.

Il est persuadé que le jour où la France aura un ministre des Transports qui restera un peu plus de 3 mois, il aura le temps de signer avec VINCI, le barreau entre la RD40 et l'A9, le ministre des Transports lui a assuré que le dossier sera au-dessus de la pile.

En ce qui concerne la 3<sup>ème</sup> voie, il espère trouver une solution alternative, il espère qu'enfin les services de la Région et le service SNCF voyageurs pourront coordonner au mieux les horaires de trains, il espère que le SERM sera accepté et si le SERM ne se fait pas on fera le PEM de Saint-Césaire au travers du contrat Etat-Région, qui permettra, comme le souhaitait à l'époque Jean-Paul FOURNIER, d'utiliser le PEM de Saint-Césaire, Feuchères, Hoche-Sernam et la gare de Nîmes Pont du Gard, ce sont de nombreux combats !

Au sujet des avions, il précise que ce n'est pas de sa faute, si le gouvernement ajoute des taxes aéroportuaires qui empêchent les sociétés low-cost européennes de venir s'implanter sur le territoire national.

Il fait remarquer que l'on ne peut pas lui reprocher un manque de volonté. Il souligne que parfois, effectivement, la réussite n'est pas là, mais globalement il faut regarder où l'Agglomération en était en 2020 et regarder où elle en est aujourd'hui.

Il interpelle M. PLANTIER en lui faisant remarquer qu'il est membre du Bureau, et qu'il n'ignore pas que le débat sur la Communauté Urbaine ne date pas d'hier. Il précise qu'en 2019, quand il a fait sa campagne pour la présidence de l'Agglomération, un seul Maire était pour, c'était Michel VERDIER, Maire de St Côme. Pourquoi ? Parce qu'il y avait la problématique du PLUI et que les Maires voulaient conserver la maîtrise du sol.

Il ajoute que l'aubaine financière est terminée depuis 2019. Mais au-delà de ça, Gilles GADILLE a commandé deux études sur la Communauté Urbaine parce qu'un jour si ce ne sont pas les élus de Nîmes Métropole qui le décident, c'est l'Etat qui l'imposera. Il vaut mieux, plutôt que de se faire imposer une décision, commencer à travailler pour voir éventuellement comment on pourrait passer en Communauté Urbaine sachant que le Maire devrait toujours rester « in fine » maître de son territoire, parce que tant que les Maires s'entendent bien avec le Président d'Agglomération, tout va bien mais si on enlève le pouvoir d'urbanisme des Maires, on leur enlève leur ADN.

Il dit rejoindre M. PLANTIER sur le fait que l'on doit essayer de rentrer dans une communauté urbaine pour conforter la cohérence territoriale. Il précise que si un sondage devait être fait maintenant auprès des Maires, il dirait que sur les 39 Communes on serait à 70-30, mais si demain on arrive à rassurer les Maires, alors oui, ça peut être une bonne chose.

## UNANIMITE

### 002 Budget Principal - Modification de l'autorisation de programme pour les acquisitions foncières

**RAPPORTEUR :** M. Beaume Frederic

**ABSTENTIONS :** M. BONNE Olivier

**CONTRE :** M. BERKANI Abderzak, M. JACOB Thierry, M. RODRIGUEZ Yves

*Ne prend pas part au vote :* M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence

## MAJORITE

003	<p><b>Décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget Principal</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b>  <b>CONTRE :</b> M. JACOB Thierry  <i>Ne prend pas part au vote : M. BERKANI Abderzak, M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence</i></p> <p style="text-align: center;"><b>MAJORITE</b></p>
004	<p><b>Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2025 Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets Ménagers</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> M. BERKANI Abderzak, M. JACOB Thierry  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote : M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence, M. TOUZELLIER Frédéric</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
005	<p><b>Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Le Grand Cycle de l'Eau</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Beaume Frederic  <b>ABSTENTIONS :</b> M. BERKANI Abderzak, M. JACOB Thierry  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote : M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>
<i>Fonds de Concours</i>	<p><b>006 Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Calmette pour la mise en accessibilité et en sécurité du temple</b></p> <p><b>RAPPORTEUR :</b> M. Nicolas Rémi  <b>ABSTENTIONS :</b> M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole  <b>CONTRE :</b>  <i>Ne prend pas part au vote : M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy</i></p> <p style="text-align: center;"><b>UNANIMITE</b></p>

- 007 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Générac pour l'équipement numérique des écoles publiques**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 008 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Langlade pour l'équipement numérique des écoles publiques**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 009 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Milhaud pour l'équipement numérique des écoles publiques**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. DOUAIS Xavier, Mme GARDET Laurence, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 010 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Gervasy pour le remplacement d'un TBI par un ENI**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. DOUAIS Xavier, Mme GARDET Laurence, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 011 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Caissargues pour la mise en œuvre d'équipement de vidéoprotection**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. DOUAIS Xavier, Mme GARDET Laurence, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 012 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Caveirac pour la rénovation de la salle polyvalente**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence, M. MARCOS Antoine, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 013 Attribution d'un fonds de concours complémentaire à la commune de Poulx pour la création d'une halle municipale**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 014 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bezouce pour l'aménagement de la rue de l'Aspic et de la place Cornéliano**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme ROUVERAND Valérie, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 015 Attribution d'un fonds de concours complémentaire à la commune de Mauressargues pour la réfection du chemin de Carénau**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. DOUAIS Xavier, Mme GARDET Laurence, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme ROUVERAND Valérie, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 016 Attribution d'un fonds de concours complémentaire à la commune de Poulx pour la troisième tranche de requalification des RD 135 et 127**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 017 Attribution d'un fonds de concours complémentaire à la commune de Saint-Côme-et-Maruéjols pour l'aménagement de la route Neuve RD 755 et de la rue du Temple**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole  
**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. BEAUME Frederic, M. BONNE Olivier, Mme GARDET Laurence, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

- 018 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Rodilhan pour la construction d'un pôle enfance**

**RAPPORTEUR :** M. Nicolas Rémi

**ABSTENTIONS :** M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme ROUVERAND Valérie, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

**UNANIMITE**

#### ***Administration Générale***

- 019 Rapport annuel 2024 dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation du Stade Nautique Communautaire NEMAUSA**

**RAPPORTEUR :** Mme Wolber Valentine

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :*

**Extrait des interventions :**

M. DETREZ (Groupe GUCE) : rappelle les interventions répétées des élus du groupe GUCE sur la gestion de Nemausa en DSP et leurs souhaits de voir cet établissement revenir dans le giron d'une régie municipale.

Le groupe s'est cependant livré à l'analyse du rapport d'activité annuel proposé par Vert Marine pour l'année 2024. Rapport d'activité qui a été débattu lors de la séance du 16 octobre dernier de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). C'est un rapport qui est particulièrement détaillé où sont abordés dans ses 236 pages des thèmes aussi distincts que la fréquentation, l'activité, la communication...

Les informations relatives au taux de fréquentation les ont alertés sur 2 points :

- Pour les scolaires, malgré les actions nationales « savoir nager en sécurité », il est enregistré une baisse de 19% de fréquentation des scolaires. Cette baisse ne saurait s'expliquer par la fermeture pour arrêt technique. En ce qui concerne la fermeture pour arrêt technique, dans le rapport il est annoncé que l'établissement était ouvert 358 jours et a nécessité pour arrêt technique obligatoire, une fermeture de 14 jours du 19 aout au 1<sup>er</sup> septembre 2024 inclus. Au-delà de la période de fermeture sur laquelle il est possible de s'interroger pour savoir si elle était vraiment judicieuse, on note que 358 plus 14 ça fait 372.
- Les activités de plongée avec une baisse cumulée entre baptême, kit et formation de plus de 36%. Il demande s'il faut faire le lien avec les difficultés exprimées par les clubs de plongée en termes d'accès et de tarification.

Si on peut lire dans ce rapport, entre autres la fréquentation mensuelle ou la consommation électrique de mars 2011 à mars 2025, il nous est proposé un rapport GMAO des plus détaillé.

Il fait remarquer que ce Rapport est dense et détaillé mais qu'il fait la part belle à une communication choisie tant sur les réseaux sociaux que par affichage interne mais qui révèle également une enquête de satisfaction dont la procédure n'est pas connue et qui prend en compte 70 répondants, ce qui paraît bien peu compte tenu de la fréquentation annoncée.

Il explique que les élus du groupe GUCE prennent acte du Rapport mais que malgré le fait que l'exploitation de Nemausa ait été confiée en DSP pour une durée conséquente de 8 ans impliquant donc les 2 prochaines mandatures, le groupe continuera d'exprimer sa volonté de clore la gestion externalisée de Nemausa, de rétablir des tarifs et horaires adaptés aux usagers y compris les clubs et d'accroître le nombre de piscines sur le territoire.

Mme WOLBER (Groupe UPDT) répond sur la problématique des scolaires, il s'agit simplement d'une problématique de transports pour certaines Communes de l'Agglomération sur lesquelles il n'a pas été possible de trouver des chauffeurs pour les emmener à la piscine. Elle fait remarquer que les autres chiffres sont plutôt en hausse, donc que la fréquentation de la piscine reste bonne.

M. PROUST (Président) insiste sur le fait que 83% qui émanent de la Communauté d'Agglomération. Effectivement, il y a eu un problème de chauffeurs au niveau des transports mais c'est indépendant de la volonté de l'Agglomération, même en régie, cela n'aurait pas été différent.

## UNANIMITE

### 020 Avenant n°1 : contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Stade Nautique Communautaire NEMAUSA

**RAPPORTEUR :** Mme Wolber Valentine

**ABSTENTIONS :** M. BERKANI Abderzak, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. FOURNIER Jean-Paul, M. TOUZELLIER Frédéric*

M. DETREZ (Groupe GUCE) expose qu'à la suite de l'action FFESSM (Fédération Française d'étude et de sports sous-marins) il est proposé un avenant relatif à Nemausa pour la mise à jour de la grille tarifaire notamment en ce qui concerne la location de la fosse de plongée. D'après les informations qu'il a pu avoir, ces propositions ne correspondent pas aux échanges avec le CODEP ainsi la période d'1h30 et accès concomitant à une ligne d'eau n'apparaîsse plus. Il demande si cette grille tarifaire a été présentée au club et quel en aurait été l'accueil ?

Mme WOLBER (Groupe UPDT) répond que l'Agglomération a eu plusieurs échanges avec la fédération, que cela a été présenté, discuté, validé pour l'ensemble des points. Elle précise qu'il y a quelques discussions encore en cours pour des choses qui sont à la marge mais la grille tarifaire a été vue avec eux.

M. PROUST (Président) ajoute que c'est quelque chose qui avait démarré au forum des sports, il avait beaucoup discuté et beaucoup de clubs lui avaient fait part de cette difficulté, ils préféraient même aller en mer plutôt que venir dans la fosse de Nemausa. Nîmes Métropole a été assez réactive, il a demandé que l'on revoit les clubs et que l'on trouve une solution ce qui a été fait au travers de réunions entre M. LHEUREUX, Mme WOLBER et les clubs.

## UNANIMITE

### *Personnel*

#### **021 Rapport égalité femmes-hommes pour l'année 2025**

**RAPPORTEUR :** Mme Leblond Tiphaine

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :*

#### **Extrait des interventions :**

Mme MENUT (Groupe GUCE) explique que le groupe a lu avec attention le rapport 2025 sur l'égalité Femmes-Hommes à Nîmes Métropole. C'est un document important car l'égalité réelle entre les femmes et les hommes reste un enjeu majeur pour la société et pour les institutions. Elle ajoute qu'elle a du mal à se mettre en place quelques fois dans les faits.

Dès les premières pages, le tableau intitulé « Les grands chiffres de la réalité du sexisme » est préoccupant les inégalités professionnelles persistent et les inégalités faites aux femmes sont encore trop nombreuses. Ce constat national doit interpeller les élus localement. Elle salue la création d'un poste de référent déontologue mais il manque ici un bilan concret de son action : combien de situations traitées, quels dispositifs mis en place, quels résultats obtenus ? Sans données précises il est difficile d'évaluer les progrès réels.

Elle regrette aussi que leur demande de comparaison d'une année sur l'autre n'ait toujours pas été prise en compte. Des graphiques ou indicateurs d'évolution seraient essentiels pour mesurer les avancées ou les reculs en matière d'égalité.

Le rapport montre tout de même quelques signes positifs, la parité est quasiment atteinte sur les postes permanents et les fonctions de Direction évoluent dans le bon sens avec 10 femmes pour 13 hommes cette année contre 7 pour 12 l'an dernier. Mais les déséquilibres restent profonds. Les femmes sont majoritaires dans les fonctions administratives 136 contre 32 hommes et quasi absentes des métiers techniques, 81% des agents qui sont à temps partiels sont des femmes ce qui en dit long sur la vision du rôle attribué aux femmes et surtout les écarts de rémunération se creusent 770€ de différence mensuelle au détriment des femmes pour la catégorie A contre 615€ l'an dernier.

Quant à la représentation politique l'Assemblée compte seulement 2 Vice-présidentes, là encore, nous sommes loin de la parité et de l'exemplarité que Nîmes Métropole devrait incarner.

Elle ajoute que ce rapport reste donc un constat utile mais incomplet, il manque l'analyse qui devrait aller avec mais surtout les actions correctives. L'égalité Femmes-Hommes ne doit pas se limiter à des chiffres ou à quelques évènements symboliques, c'est un combat quotidien, une responsabilité collective qui exige une volonté politique forte et des mesures concrètes pour casser les stéréotypes et garantir l'égalité réelle.

Mme GARDET (Groupe RN) explique que c'est encore un rapport sur l'égalité Femmes-Hommes rempli de plein de belles phrases, de statistiques et de slogans bien calibrés mais rien de concret, rien qui ne change la vie des femmes. Pendant que l'exécutif rédige des rapports, les femmes ont peur, peur de sortir seule le soir, peur des transports, peur du harcèlement de rue qui est devenu ici une réalité quotidienne.

Et pendant que cette Assemblée débat d'indicateurs d'égalité, elles comptent les insultes, les regards lourds et les gestes déplacés, voilà la réalité. Mme GARDET affirme clairement qu'il n'y aura jamais d'égalité sans sécurité, la 1ere liberté d'une femme est de pouvoir rentrer chez elle sans avoir peur.

Elle ajoute que ce rapport est vide s'il n'agit pas, s'il n'assume pas la protection des femmes, s'il se contente de cocher des cases. Assez du vernis institutionnel, assez du rapport qui rassure les élus, les femmes n'ont pas besoin de rapport, elles ont besoin de sécurité et ce soir, elle attend des actes pour les femmes, pas des mots.

Mme LEBLOND (Groupe UPDT) répond à Mme GARDET qu'elle donnera toujours les mêmes réponses. Evidemment, il y a du progrès à faire sur de nombreux sujets qui ne relèvent pas de cet hémicycle mais du travail de chacun, hommes et femmes de s'écouter etc... Par contre, à l'échelle de Nîmes Métropole, des actions ont été déployées dans les transports pour rappeler les pénalités encourues, la Communauté « ANGELA » a aussi été mise en place.

En ce qui concerne la déontologie, on peut donner des chiffres mais encore faut-il qu'il y ait des personnes qui se soient plaintes ici. On constate des progrès mais c'est un problème national.

M. PROUST (Président) explique que les problèmes de sécurité dépassent le cadre Nîmes Métropole.

Il répond à Mme MENUT que dans le rapport il y a quand même des comparaisons qui sont faites, pas forcément sur une page synthétique, mais dans certains paragraphes il y a une comparaison par rapport à l'année T-1.

Par ailleurs, il y a des décisions sur lesquelles Nîmes Métropole ne peut pas faire grand-chose, il y a un choix sur le temps partiel mais ce n'est pas du ressort des élus, c'est un choix délibéré de faire du temps partiel pour éduquer ses enfants.

Il est d'accord sur le fait que ça puisse poser problème mais l'Agglomération en tant que telle ne peut pas intervenir sur le choix de faire ou de ne pas faire du temps partiel.

Enfin, il précise que les vice-présidents émanent des élections municipales, dans le choix que l'on a fait avec les élus, c'étaient les Maires qui étaient vice-présidents mais peu de femmes sont Maires.

Mme MENUT (Groupe GUCE) Il y en a 5 dans l'Assemblée.

M. PROUST (Président) Il y a d'autres critères, il n'y a pas que le critère du genre, il y a le critère de la pondération entre les Communes.

## UNANIMITE

**022 Modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature pour le personnel de Nîmes Métropole pour l'année 2026**

**RAPPORTEUR :** M. Gadille Gilles

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :** M. RODRIGUEZ Yves

*Ne prend pas part au vote : Mme GARDET Laurence, Mme MENUT Jo, M. TOUZELLIER Frédéric*

#### **MAJORITE**

**023 Recrutement d'un personnel vacataire dans le cadre des manifestations Les Vendredis de l'Agglo planifiées en décembre 2025**

**RAPPORTEUR :** M. Gadille Gilles

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. DOUAIS Xavier, Mme MENUT Jo*

#### **UNANIMITE**

### ***Développement Economique***

**024 Arrêt de l'inventaire des zones d'activité économique sur le territoire de Nîmes Métropole**

**RAPPORTEUR :** M. Fabregoul Olivier

**ABSTENTIONS :** M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne

**CONTRE :** M. DETREZ Pierre-Edouard

*Ne prend pas part au vote : Mme MENUT Jo*

#### **Extrait des interventions :**

Mme GIACOMETTI (Groupe GUCE) fait remarquer qu'il y a un souci de chronologie dans cette délibération, l'inventaire a été lancé par Nîmes Métropole en mai 2023 alors que la loi Climat-Résilience date du 22 aout 2021 et que l'analyse est datée de décembre 2023. Une consultation des propriétaires et des occupants d'une durée de 30 jours qui a été lancée par Nîmes Métropole du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2025 soit 2 ans plus tard l'interpellé. La délibération était déjà établie sans avoir respecté le temps imparti ou alors l'Agglomération connaissait les réponses avant de les avoir posées. Quelle est la raison de ce décalage ? Il aurait été judicieux d'actualiser les données de l'étude avant de la soumettre à cette Assemblée. Le résultat de la consultation aurait mérité d'être intégré à une synthèse mise à jour, c'est ce qui relève de l'article de loi L318. 2 qui est dans la synthèse.

Elle explique qu'il y a 938 locaux d'activité présumés vacants sur 4542 locaux d'activité soit 20.6%, c'est un chiffre très important, 17% sont même vacants depuis plus de 2 ans.

Elle demande que soit réalisée, en urgence, une étude plus poussée sur les zones d'activité et les axes économiques spécifiques. Ainsi, en étudiant les complémentarités et enjeux d'avenir possible, Nîmes Métropole pourra amorcer une réflexion quant à la restructuration de ses zones d'activités économiques existantes et les propulser vers l'avenir.

Elle ajoute qu'il faut se questionner sur la création d'autant de nouvelles ZAE tant que les ZAE existantes ne sont pas optimisées et ne présentent pas un fonctionnement et une attractivité de grande qualité.

Cela questionne également sur la création continue d'immobilier de bureaux alors que le territoire de Nîmes Métropole n'atteint pas ses objectifs en matière de création de logements en accession et en locatif social ce qui entraîne des tensions sur le marché et des difficultés concrètes de logement pour les habitants.

Pour résumer, préparer un plan d'action sur nos zones d'activité économiques existantes, c'est dynamiser un emploi pérenne et non délocalisable et valoriser le foncier pour rattraper le retard accumulé en matière de logement.

M. FABREGOUL (Groupe IEC) répond que l'on est en manque de foncier sur notre territoire et de foncier économique, depuis le début du mandat Nîmes Métropole cherche toutes les possibilités pour remplir les zones et ils se trouve qu'elles sont quasiment remplies. Avec l'observatoire économique dans un 1<sup>er</sup> temps et ici avec l'inventaire des zones et le travail fait en parallèle pour densifier les zones, puis avec la ZAN qui arrive il va falloir densifier les dents creuses, il est très important d'avoir une vision globale, d'abord sur les zones communautaires et ensuite sur toutes les zones de notre territoire pour densifier. Les délibérations qui suivent avec l'EPF vont permettre de cibler quelques zones pour se positionner sur l'acquisition de dents creuses. On est l'optique de rentabiliser les possibilités de foncier qui est rare et que l'on doit cibler.

Cette délibération est juste un arrêt de l'inventaire, mais on travaille depuis très longtemps avec les services pour trouver des possibilités d'aménagement d'entreprises et il faut avoir les entreprises qui correspondent à l'aménagement que l'on a trouvé. Ce sujet est discuté dans les commissions.

M. PROUST (Président) intervient sur la proportion logement/immobilier d'entreprise. Il précise que c'est pour cela que de plus en plus de promoteurs font de l'immobilier d'entreprise avec des possibilités de transformation en logements.

## MAJORITE

- 025 Zone d'activité économique Kilomètre Delta : Approbation de la convention pré-opérationnelle avec l'EPF Occitanie et la ville de Nîmes

**RAPPORTEUR :** M. Fabregoul Olivier

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme RICHARD Fabienne mandataire de Mme BERGOGNE Catherine, Mme RICHARD Fabienne, M. TOUZELLIER Frédéric*

## UNANIMITE

- 026 Zone d'activité économique du Mas des Noyers : Approbation de la convention pré-opérationnelle avec l'EPF Occitanie et la ville de Nîmes

**RAPPORTEUR :** M. Fabregoul Olivier

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. TOUZELLIER Frédéric*

**UNANIMITE**

- 027 Actiparc du Petit Verger à LA CALMETTE. Compte rendu annuel à la collectivité de la SPL AGATE, concession d'aménagement arrêtée au 31/12/2024

**RAPPORTEUR :** M. Fabregoul Olivier

**ABSTENTIONS :** M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette

**CONTRE : M. FERRIER Bruno**

*Ne prend pas part au vote : Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOISSIERE Monique, M. SCHIEVEN Richard mandataire de Mme GIBON Amelie, M. CAMPELLO Jean-marc, M. CARRIÈRE Emmanuel, M. CAMPELLO Jean-marc mandataire de Mme CHELVISSENDIN Maud, M. DESCLOUX Jean-Luc mandataire de M. COURDIL Francois, Mme DE GIRARDI Claude, M. TIBERINO Richard mandataire de M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, M. SEGUELA Roger mandataire de M. GAILLARD Maurice, M. GOURDEL Pascal, M. FABREGOUL Olivier mandataire de M. GREGOIRE Jean-Christophe, M. LEROI Renaud, Mme MENUT Jo, M. PASTOR Frédéric, Mme WOLBER Valentine mandataire de M. PIO Christophe, M. PLANES Patrice, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. SCHIEVEN Richard, M. SEGUELA Roger, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole, M. TIBERINO Richard, Mme WOLBER Valentine*

**MAJORITE**

- 028 Actiparc Georges BESSE 2 à Nîmes. Compte rendu annuel à la collectivité de la société SAT, concessionnaire, arrêté au 31 décembre 2024.

**DELIBERATION RETIRÉE**

- 029 Autorisation donnée au président à signer l'avenant N°1 à la convention L6321-3 du code des transports portant sur les conditions d'aménagement, d'entretien et de gestion de l'aérodrome de Nîmes-Grande Provence - Méditerranée suite au transfert de l'aérodrome, conclue le 29 février 2024

**RAPPORTEUR :** M. Fabregoul Olivier

**ABSTENTIONS :** M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne

**CONTRE : M. DETREZ Pierre-Edouard**

*Ne prend pas part au vote : M. TOUZELLIER Frédéric*

### **Extrait des interventions :**

Mme GIACOMETTI (Groupe GUCE) souhaite savoir, considérant les surfaces en jeu et les enjeux environnementaux très forts de la zone, quelle évaluation a été réalisée concernant la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) sur les enjeux naturalistes ainsi que sur les enjeux agricoles de la zone sud de l'aéroport.

M. FABREGOUL (Groupe IEC) indique que sur la parcelle Aérosud il y avait un champ d'abricotiers, c'est une parcelle qui a été compensée.

M. VALADIER (Groupe UPDT) ajoute que de mémoire, les enjeux n'étaient pas tant sur cette parcelle, ils sont juste un peu plus haut.

M. PROUST (Président), précise que la zone est un peu plus haut sur la voie qui mène à la piste car il y a une espèce protégée qui pose problème et qui remettrait en cause l'intérêt de cette parcelle parce que la parcelle qui est située au sud de la Sécurité Civile actuelle n'a d'intérêt que si l'on peut rejoindre la piste. Donc, l'Agglomération travaille avec les services de la DREAL et autres.

Il ajoute que maintenant un nouveau concept a été lancé, il y avait les études 4 saisons mais au cas où ce qui a été observé pendant 4 saisons serait un accident, a été créée l'étude 8 saisons. Il fait remarquer qu'avec ces contraintes, il sera dit que les dossiers prennent du retard ou que le Président fait des effets d'annonces.

Il assure que Nîmes Métropole est très vigilante et la zone aéroportuaire est un exemple car à côté de l'aérogare, il y a toute une zone qui est compensée et une grande attention est donnée à la biodiversité sur cet espace.

M. TOUZELLIER (Groupe UPDT) précise que les compensations, représentent 1 pour 5 ce qui va poser des problèmes au fur et à mesure des projets mis en place.

Il ouvre une parenthèse pour préciser que par exemple les logements sociaux à Générac vont prendre 2 ans de retard parce que la pie Grièche vient nicher. Pour les habitants qui attendaient les logements pour 2025, ils seront là qu'en 2027.

Il interpelle M. BASTID en lui disant que s'il a une solution, il est preneur.

### **MAJORITE**

- 030 Convention d'application entre la Direction Générale de la Sécurité Civile et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole fixant les modalités de participation financière pour le décloisonnement et la création des réseaux humides de la partie Ouest de la zone aéroportuaire**

**RAPPORTEUR :** M. Fabregoul Olivier

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :** M. DETREZ Pierre-Edouard

*Ne prend pas part au vote : Mme RICHARD Fabienne mandataire de Mme BERGOGNE Catherine, M. BOLLEGUE Jacques, M. MARQUET Daniel mandataire de M. GILLI Serge, M. MARQUET Daniel, M. BOLLEGUE Jacques mandataire de M. MAZAUDIER Jean-claude, Mme RICHARD Fabienne, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy*

### **Extrait des interventions :**

M. PROUST (Président) profite de la présentation de ce dossier pour répondre à Valérie

ROUVERAND qui lui a dit qu'il oubliait systématiquement de parler de l'Etat alors qu'il l'associe tout le temps.

Il explique que depuis la visite du Président MACRON qui avait dit : « Il faut faire de Nîmes un véritable hub européen », à part l'effet d'annonce, Nîmes Métropole n'a pas vu véritablement une volonté gouvernementale nationale de faire de Nîmes un hub européen, il a l'impression que ce dossier est plutôt occulté. Il n'y a pas un ministre délégué à la Sécurité Civile digne de ce nom qui ose s'impliquer, il y a l'industrie liée au futur bombardier d'eau... Il précise qu'en termes d'effets d'annonces, il a été très satisfait de la venue du Président de la République, qu'il l'avait même remercié de ses propos mais depuis, force est de constater que c'est un peu compliqué.

L'Agglomération met tout en œuvre, elle a repris le foncier, elle a investi, il rappelle que le foncier aéroportuaire pour accueillir ce hub européen, c'est près de 16 millions d'euros d'investissement, donc il y a une véritable volonté de l'Agglomération.

Il insiste sur le fait qu'il faut que la France pèse, la voix de la France doit peser auprès de Mme VON DER LEYEN pour faire en sorte de rapatrier l'outil industriel sur le territoire français et surtout sur le territoire de Nîmes Métropole.

Mme ROUVERAND (Groupe Les Progressistes) répond que n'importe qui à la place du Président de Nîmes Métropole, M. PROUST, aurait saisi cette opportunité de base civile.

M. PROUST explique qu'il ne veut pas s'accorder des lauriers mais que le début du projet de la base européenne c'était quand il était parlementaire européen.

Mme ROUVERAND lui répond que c'est bien d'être satisfait.

M. PROUST précise que c'est un regret, qu'il n'est pas satisfait du résultat, qu'il préfèrerait que la France soit aux côtés de Nîmes Métropole. Aujourd'hui, il voit plus les Grecs, les Espagnols, les Chypriotes enclins à produire une industrie des bombardiers d'eau que l'Etat Français, c'est un constat et c'est un regret, il ne se satisfait pas de cette situation

## MAJORITE

- 031 **Convention d'application entre le ministère des Armées et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole fixant les modalités de participation financière pour le décroisement et la création des réseaux humides de la partie Ouest de la zone aéroportuaire**

**RAPPORTEUR :** M. Fabregoul Olivier

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :** M. DETREZ Pierre-Edouard

*Ne prend pas part au vote :* Mme GIACOMETTI Corinne, M. MARQUET Daniel mandataire de M. GILLI Serge, M. MARQUET Daniel

## MAJORITE

**032 Classement au domaine public routier de voirie desservant la plate-forme Ouest de l'aéroport de Nîmes Provence Méditerranée**

**RAPPORTEUR :** M. Fabregoul Olivier

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE : M. DETREZ Pierre-Edouard**

*Ne prend pas part au vote : M. MARQUET Daniel mandataire de M. GILLI Serge, M. MARQUET Daniel*

#### **MAJORITE**

**033 Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Eurobiomed**

**RAPPORTEUR :** M. Fabregoul Olivier

**ABSTENTIONS :** M. BERTIER Jean-francois

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. ANGELRAS Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. MARQUET Daniel mandataire de M. GILLI Serge, M. MARQUET Daniel, Mme MENUT Jo*

#### **UNANIMITE**

**034 Avis de Nîmes Métropole pour l'ouverture dominicale des commerces de la ville de Nîmes en 2026**

**RAPPORTEUR :** M. Bollegue Jacques

**ABSTENTIONS :** M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette

**CONTRE : M. FERRIER Bruno, Mme MENUT Jo**

*Ne prend pas part au vote : M. ANGELRAS Bernard*

#### **MAJORITE**

**035 Avis de Nîmes Métropole pour l'ouverture dominicale des commerces de la ville de Saint-Gilles en 2026**

**RAPPORTEUR :** M. Bollegue Jacques

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE : M. FERRIER Bruno**

*Ne prend pas part au vote : M. ANGELRAS Bernard, M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, Mme MENUT Jo, M. TOUZELLIER Frédéric*

#### **MAJORITE**

- 036 Avis de Nîmes Métropole pour l'ouverture dominicale des commerces de la ville de Redessan en 2026

**RAPPORTEUR :** M. Bollegue Jacques

**ABSTENTIONS :** M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, Mme FAYET Sylvette

**CONTRE :** M. FERRIER Bruno

*Ne prend pas part au vote :* M. ANGELRAS Bernard, M. VOLEON Daniel mandataire de M. ARTAL Joseph, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme MENUT Jo, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VOLEON Daniel

#### MAJORITE

- 037 Attribution d'une subvention au titre de l'année 2025 pour une contribution au financement de l'acquisition d'une machine à commande numérique d'usinage 3 axes pour le département Génie Mécanique et Productique de l'IUT de Nîmes

**RAPPORTEUR :** M. Valade Daniel-Jean

**ABSTENTIONS :** M. BERTIER Jean-francois

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :* M. ANGELRAS Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. DOUAIS Xavier, M. TIBERINO Richard mandataire de M. ESCOJIDO Frédéric, M. VALADE Daniel-Jean mandataire de M. FOURNIER Jean-Paul, Mme MENUT Jo, M. VALADE Daniel-Jean

#### UNANIMITE

#### *Aménagement du Territoire*

- 038 Avenue Philippe LAMOUR à Manduel - Compte rendu annuel de la SPL AGATE, mandat portant sur la réalisation d'études et l'exécution des travaux - Année 2024

**RAPPORTEUR :** M. Touzellier Frédéric

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :*

#### UNANIMITE

- 039 Avenue Philippe LAMOUR à Manduel - Mandat portant sur la réalisation d'études et l'exécution des travaux - Rapport de clôture de la SPL AGATE arrêté au 12 septembre 2025

**RAPPORTEUR :** M. Touzellier Frédéric

**ABSTENTIONS :** M. BOUGET Vincent, M. BOUGET Vincent mandataire de M. CLEMENT Bernard, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme GIACOMETTI Corinne

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOISSIERE Monique, M. SCHIEVEN Richard mandataire de Mme GIBON Amelie, M. CAMPELLO Jean-marc, M. CARRIÈRE Emmanuel, M. CAMPELLO Jean-marc mandataire de Mme CHELVISSENDIN Maud, M. DESCLOUX Jean-Luc mandataire de M. COURDIL Francois, Mme DE GIRARDI Claude, M. TIBERINO Richard mandataire de M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, Mme FAYET Sylvette, M. SEGUELA Roger mandataire de M. GAILLARD Maurice, M. FABREGOUL Olivier mandataire de M. GREGOIRE Jean-Christophe, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. PASTOR Frédéric mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, Mme LECOQ Hélène, M. LEROI Renaud, M. PASTOR Frédéric, Mme WOLBER Valentine mandataire de M. PIO Christophe, M. PLANES Patrice, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, Mme ROUVERAND Valérie, M. SCHIEVEN Richard, M. SEGUELA Roger, M. TIBERINO Richard, Mme WOLBER Valentine*

**Extrait des interventions :**

Mme FAYET (Groupe GUCE) intervient pour parler de l'Avenue Philippe LAMOUR, elle dit avoir vu que l'on faisait des travaux pour faire une voie piétonne et une piste cyclable, elle précise qu'elle est pour les pistes cyclables. Mais l'avenue Philippe LAMOUR dessert la gare, c'est une gare TGV, elle voudrait savoir s'il y a eu une enquête pour savoir si beaucoup de voyageurs venaient prendre le TGV à vélos avec leurs valises sur le porte-bagage.

M. TOUZELLIER (Groupe UPDT) répond qu'elle peut poser la question à la mandature précédente puisque c'est eux qui ont mis en place ce projet.

M. PROUST (Président) ajoute qu'en plus de la qualité de la piste cyclable celle-ci est quasiment aussi large que la voie, il ajoute qu'il a toujours eu un petit mot gentil au regard de cette avenue et du Mas Larrier bien sûr. Pour lui, ce sont les 2 mêmes aberrations. Il n'y a que les gens à proximité, de Redessan ou de Manduel qui peuvent y aller en vélo. Mais ce sera peut-être intéressant dans le cadre de l'aménagement de Magna Porta puisque ça permettra peut-être la desserte des entreprises.

#### **UNANIMITE**

- 040 Requalification de la ZAE communautaire du Marché Gare à Nîmes -Aménagement de la RN113 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Nîmes Métropole et la Ville de Nîmes pour la réalisation des études et travaux relatifs à l'aménagement de la RN113

**RAPPORTEUR :** M. Descloix Jean-Luc

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. DETREZ Pierre-Edouard*

**Extrait des interventions :**

M. BOUGET (Groupe GUCE) explique que l'Agglomération va requalifier la RN 113 au droit du

Marché Gare et que c'est très bien, qu'il faut le faire mais il souhaite savoir s'il y a une réflexion sur la requalification globale parce que cela risque de faire bizarre.

M. PROUST lui répond qu'il a raison.

M. DESCLOUX précise que l'Agglomération est vraiment sur l'emprise du Marché Gare et que dès que l'on va sortir du Marché Gare en allant vers le Four à Chaux, c'est la Ville de Nîmes qui prendra en charge cette requalification lorsqu'elle le jugera utile et une fois que la requalification au droit du Mas de VIGIER sera terminée.

M. PROUST (Président), ajoute pour répondre à M. BOUGET qu'un élément sera à prendre en compte au cas où le territoire obtiendrait, comme il l'espère, au moins le barreau, c'est la connectivité par rapport à la 113 où toutes les collectivités participeraient, en sortant de la RD40.

Il sera possible de rejoindre la 113 avec un schéma de boucle. Et donc là, effectivement en amont, il faudra requalifier. Mais, il fait remarquer que là où M. BOUGET a raison, c'est que l'on ne peut pas requalifier la 113 seulement devant le Marché Gare, c'est un programme d'ensemble.

M. BOUGET ajoute que le barreau c'est comme pleins d'autres choses, il ne faut pas attendre que le barreau se fasse.

M. PROUST précise que si le barreau doit se faire, on le saura au moment de la signature de la convention avec Vinci, du renouvellement de la convention autoroutière et ça c'est imminent.

Il explique que la dernière fois qu'il a vu Philippe TABAROT le ministre des Transports, celui-ci lui a confirmé, comme son prédécesseur, la convention avec Vinci au moins pour le barreau, tout simplement parce que l'Etat ne met pas d'argent donc il y a plus de chances que cela se fasse.

M. DESCLOUX insiste sur le fait que si l'on va vers le Four à chaux avec la Ville de Nîmes, il faudra aller de l'autre côté, on a signalé 26 300 véhicules par jour qui passent sur cet axe là et ils passent à Milhaud. Il précise qu'il a aussi les nuisances et donc Milhaud est aussi très intéressée par la réalisation du barreau.

## UNANIMITE

**041 Requalification de la ZAE communautaire du Marché Gare à Nîmes -Aménagement de la RN113  
- Convention d'exercice de maîtrise d'ouvrage entre Nîmes Métropole et la DIRMED**

**RAPPORTEUR :** M. Descloux Jean-Luc

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, M. PASTOR Frédéric mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PASTOR Frédéric*

## UNANIMITE

- 042 ZAE communautaire du Marché Gare à Nîmes - Approbation de la convention de mandat à la SPL AGATE portant sur la réalisation d'études et l'exécution de travaux pour le réaménagement de la RN113**

**RAPPORTEUR :** M. Descloux Jean-Luc

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme ACHKAR Laila, Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOISSIERE Monique, M. SCHIEVEN Richard mandataire de Mme GIBON Amelie, M. CAMPOLLO Jean-marc, M. CARRIÈRE Emmanuel, M. CAMPOLLO Jean-marc mandataire de Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. DESCLOUX Jean-luc mandataire de M. COURDIL Francois, Mme DE GIRARDI Claude, M. TIBERINO Richard mandataire de M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, M. SEGUELA Roger mandataire de M. GAILLARD Maurice, M. FABREGOUL Olivier mandataire de M. GREGOIRE Jean-christophe, M. PASTOR Frédéric mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, Mme LECOQ Hélène, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, M. PASTOR Frédéric, Mme WOLBER Valentine mandataire de M. PIO Christophe, M. PLANES Patrice, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. SCHIEVEN Richard, M. SEGUELA Roger, M. TIBERINO Richard, M. TIXADOR Gilles, Mme WOLBER Valentine*

**UNANIMITE**

***Habitat***

- 043 Mise en œuvre du dispositif du « permis de louer », modification partielle du dispositif du permis de louer, portant sur la durée de la délégation de compétence du Président de Nîmes Métropole au Maire de Manduel et sur l'obligation de visite**

**RAPPORTEUR :** Mme Rey-Deschamps Geraldine

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. CAMPOLLO Jean-marc, M. CAMPOLLO Jean-marc mandataire de Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. GOURDEL Pascal, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme SOLANA Carole*

**UNANIMITE**

- 044 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) « Centre ancien de Saint-Gilles ». Avenant n°1 à la convention**

**RAPPORTEUR :** Mme Rey-Deschamps Geraldine

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :*

**UNANIMITE**

## Cycles de l'Eau

- 045 Approbation du projet d'investissement et du plan de financement de l'opération « PAPI 3 Vistre - Axe 6. Action 6-10 -Aménagement du Cadereau des Limites en Zone Urbaine Dense - Travaux ouvrage de transfert - Zone Valmy» en vue de la demande de financement à l'Union Européenne dans le cadre du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027

**RAPPORTEUR :** Mme De Girardi Claude

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, Mme MENUT Jo, M. NICOLAS Rémi, Mme RAINVILLE Marie-France, Mme RAINVILLE Marie-France mandataire de Mme TRONC Marie-Pierre*

**Extrait des interventions :**

M. FERRIER (Groupe GUCDE) explique que les élus du groupe GUCE ont sollicité un échange avec les services en charge du dossier lié aux travaux du PAPI 3 sur le square Guilhu, à ce jour, ils n'ont pas de retour. Ils voudraient avoir des explications sur les choix d'aménagements liés aux travaux de l'entonnement des limites.

M. PROUST répond que l'Agglomération a préservé en grande partie le square.

Il lance un appel à tous les élus, concernant les fonds de cohésion qui sont en danger après 2028.

Lorsque les collectivités vont construire leurs budgets, cela va être compliqué. Il explique aux élus qu'ils ont certainement entendu parler d'une renationalisation des fonds de cohésion dont le FEDER fait partie, comme la PAC mais la PAC ne devrait pas être touchée.

C'est un sujet qui sera abordé au congrès des Maires d'ici une quinzaine de jours, il faut se battre pour que l'Europe continue à financer ces travaux sur le territoire de l'Agglomération, les collectivités locales en ont besoin parce que si en plus des baisses de dotation de l'Etat elles doivent supporter la disparition des fonds de cohésion, cela deviendra compliqué pour elles.

## UNANIMITE

- 046 Commune de Manduel - Acquisition de la parcelle cadastrée AK 144 en vue de protéger la qualité de l'eau des captages d'eau potable des Vieilles Fontaines

**RAPPORTEUR :** M. Chailan Jean-Luc

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : Mme DE GIRARDI Claude mandataire de Mme BOISSIERE Monique, Mme DE GIRARDI Claude, M. NICOLAS Rémi*

## UNANIMITE

**047 Délégation de service public concernant la gestion des transports urbains de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole - Présentation du rapport annuel au titre de l'exercice 2024.**

**RAPPORTEUR :** Mme De Girardi Claude

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :*

#### **Extrait des interventions**

M. FERRIER (Groupe GUCE) remercie M. PLANES et avant lui Mme LECOQ pour le travail qui a été fait en CCSPL car c'est une réunion qui n'est pas connue de beaucoup d'élus, puisque peu fréquentée par les élus y compris ceux qui se sont empressés de s'y inscrire en début de mandat.

Il précise qu'heureusement l'opposition est là pour écouter ce qu'il se passe.

Il ajoute qu'il trouve navrant que cette CCSPL ait eu lieu après la Commission car les usagers ont beaucoup de choses à dire et les associations ne peuvent pas faire remonter les observations des usagers en Commission thématique comme cela devrait être le cas.

Il revient sur ce RAD qui est présenté, avec la particularité d'une étude sur 6 mois qui complète celle sur les 6 mois passés. Il faut noter une petite augmentation de 0.7% ce qui permet de revenir au niveau de 2019, ceci peut être grâce à la gratuité des plus de 70 ans contrairement à ce qu'il avait été envisagé dans votre programme électoral de 2020 qui visait les plus de 65 ans. Mais c'est déjà une très bonne chose que cette classe d'âge puisse bénéficier des abonnements gratuits. Je crois que ça a couté 250 000€.

Il est aussi dommage sur les 14122 abonnements que représentent cette catégorie d'âge que seules 2000 personnes environ, utilisent le bus au quotidien. Il y a eu un effet d'annonce, il y a eu un appel d'air, 70% ont pris cet abonnement mais ne l'utilisent pas. C'est à l'Agglomération de les persuader de le faire plus souvent car là, la communication est essentielle pour l'avenir.

Dans le même temps l'augmentation de la tarification des scolaires n'est pas passée inaperçue, Nîmes Métropole a enlevé du pouvoir d'achat aux parents. Il demande si c'était pour compenser le manque à gagner avec d'autres. A la sortie, on a perdu des abonnements liés aux scolaires.

Par ailleurs, il explique que le « Pass salarié » représente 2200 personnes, l'Agglomération ne peut pas se contenter d'autant peu en sachant que ce sont les entreprises qui doivent faire les démarches et là aussi un effort devrait être fait en direction des entreprises car 2200 salariés c'est peu sur la Ville de Nîmes et la Métropole.

L'augmentation de la fréquentation est essentiellement due aux lignes T ça il faut le concevoir. Mais, l'Agglomération se retrouve maintenant avec des vitesses commerciales qui ne sont pas adaptées aux 160 millions d'investissements. On peut se questionner si c'est une question de rodage ou d'embouteillages.

Handigo a été renforcé mais les associations ont fait remonter la problématique pour les handicapés de l'accès aux lignes régulières qui reste encore difficile, la réalité est qu'il y a une seule place dans le bus

par moment et cela pose problème.

Enfin, aujourd’hui, il faut constater que l’absence ou le retard que Nîmes Métropole a pris dans les parkings relais pénalise nos transports.

Il demande si le groupe pourra avoir les résultats de l’enquête qui a été faite auprès de la population. Il conclut qu’entre les transports, les vélos, les piétons, les voitures, il est grand temps aujourd’hui de faire en sorte d’avoir une vision complète des mobilités sur Nîmes et son agglomération.

Mme DE GIRARDI (Groupe UPDT) répond que sur le point concernant la fréquentation du réseau par les séniors, M. FERRIER a raison, 2200 personnes le fréquentent très fréquemment mais 7000 font 1 à 10 voyages par mois. A cela il faut ajouter les 2000 ou 3000 qui font 1, 2 ou 3 voyages par trimestre.

Elle précise que Nîmes Métropole sait que compte-tenu de la facilité d’avoir un abonnement gratuit les gens l’ont pris et elle pense que cela fonctionne bien, que ces personnes qui étaient en perte d’autonomie apprécient de pouvoir en bénéficier. Le Pass senior fonctionne bien et il y a du monde.

Sur le point de la vitesse commerciale, il y a un objectif un peu ambitieux qui est d’améliorer la vitesse commerciale globale sur le réseau à terme et aujourd’hui, ce qui pose problème, ce sont les lignes T car elles sont très urbaines et c’est en ville que l’on a le maximum de ralentissements.

Par ailleurs, l’Agglomération est en train de modifier tout le système embarqué qui donne la priorité aux bus du réseau de Nîmes Métropole dans les carrefours et pour l’instant ce n’est pas compétamment fait. Le but est de donner la priorité aux feux à environ 200 bus, aujourd’hui, ce n’est acté que pour 70 bus et quand KEOLIS a pris le réseau il y en avait 30, donc petit à petit ça s’améliore et ça ne peut que s’améliorer. Par ailleurs la Ville de Nîmes et l’Agglomération travaillent bien ensemble pour faciliter la mobilité des bus.

Au sujet des parcs relais, ce sera une réalité pour Langlade à mi 2025.

Elle précise qu’à sa connaissance l’Agglomération n’a pas lancé d’étude Mobilité.

M. CAMPEDO (Groupe UPDT) ajoute que le lien avec les Associations se fait toute l’année. Quant à ce qui est de la fréquentation des transports, il y a du monde. Les transports fonctionnent très bien. Les lignes T apportent beaucoup, la ligne T5 va apporter beaucoup. Et les investissements sont faits. Il précise que l’Agglomération ne peut pas empêcher la voiture, qu’il ne faut pas être utopique.

Nîmes Métropole a investi sur du matériel car elle avait du matériel vieillissant voire en panne, aujourd’hui elle a du matériel de plus en plus neuf, donc une vitesse commerciale améliorée et moins de pannes.

Mme LECOQ (Groupe Les Progressistes) intervient car elle ne peut pas laisser dire que la T5 est un succès car à Clarensac, c’est une amélioration uniquement pour 3 arrêts de bus, pour tous les autres, il faut prendre une navette et personnellement à chaque fois qu’elle revient de Nîmes en bus, elle doit attendre la navette 20 minutes.

M. PROUST (Président) répond que l’on ne peut pas résumer la T5 à Clarensac et précise que le Maire de Langlade est content, le Maire de Caveirac aussi et que c’est un succès statistiquement.

Mme LECOQ (Groupe Les Progressistes) répond qu’elle souhaite quand même témoigner de ce problème car cela fait perdre 1h15 le matin en amplitude et 45 minutes le soir.

M. PROUST (Président) explique que c’est de l’année 2024 dont on parle de 2024 et non de 2025. Que cela ne fait pas longtemps que la T5 a été inaugurée, qu’il faut laisser le temps car c’est compliqué de changer les habitudes.

## UNANIMITE

**048 Avenant 3 - Délégation de service public concernant la gestion des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole 2024-2030**

**RAPPORTEUR :** M. Campello Jean-Marc

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :** M. CHABERT Patrick

*Ne prend pas part au vote : M. BOLLEGUE Jacques, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. VALADE Daniel-Jean mandataire de M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry, M. BOLLEGUE Jacques mandataire de M. MAZAUDIER Jean-Claude, M. VALADE Daniel-Jean*

**MAJORITE**

**Développement Durable**

**049 Présentation du Rapport de Développement Durable de Nîmes Métropole au titre de 2025**

**RAPPORTEUR :** M. Angelras Bernard

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote :*

**Extrait des interventions :**

Mme MENUT (Groupe GUCE) intervient sur le rapport 2025 de Développement Durable, c'est un document très dense et important pour l'avenir de Nîmes Métropole et de ses habitants. Elle souhaite faire quelques remarques sur l'habitat, 312 logements sociaux bas carbone ont été agréés cette année. C'est bien, mais très insuffisant face à la pénurie criante et à la hausse de la pauvreté sur notre territoire. Pendant ce temps, la bétonisation se poursuit souvent au profit des promoteurs au détriment des espaces verts en contradiction avec les objectifs du PCAET.

Sur les mobilités, elle explique qu'une enquête sur les besoins réels des familles en termes de mobilités a été annoncé en CCSPL afin de mettre en adéquation l'offre et la demande. Elle demande où en est cette enquête.

Par ailleurs, les actions autour du vélo comme « Mai à vélo », « Nemovélo » sont positives mais il manque un véritable réseau cyclable sécurisé à Nîmes.

Concernant les transports collectifs, le groupe GUCE acte de la mise en place de la ligne T5 et du futur parking relais à Langlade mais qu'en est-il du parking de Caveirac qui était encore évoqué ces derniers mois. De toutes façons, 2 parkings relais réalisés, à savoir celui de Langlade et celui de Caissargues c'est très insuffisant pour favoriser le report de la voiture vers les transports en commun.

Sur la gestion de l'eau, Nîmes Métropole annonce le renouvellement de 11.5 km de réseau en 2024 soit 0.6% du total de ce réseau, à ce rythme il faudrait 147 ans pour tout renouveler. C'est clairement insuffisant.

Au-delà de ces chiffres, le développement durable ne se limite pas à l'écologie, comme l'écologie sans le social ne devient que du jardinage. Le développement durable doit aussi intégrer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations et l'épanouissement humain, or, dans ce rapport ces dimensions n'apparaissent pas ou très peu. Les inégalités sociales s'aggravent ici comme ailleurs et

sans justice sociale il ne peut y avoir de développement durable. C'est l'un des messages forts des 17 objectifs de l'ONU.

Elle souhaite rappeler quelques pistes pour commencer à avancer :

- Etendre la gratuité des transports peut-être en commençant par les jeunes et les chômeurs.
- Mettre en place une tarification éco-solidaire de l'eau avec gratuité des 15 premiers m<sup>3</sup> pour tous comme cela a été fait à Montpellier et en Seine Saint-Denis, à noter que pour les 2 territoires, l'eau et l'assainissement sont en régie publique.
- Faire du développement durable un levier d'emplois locaux dans l'économie sociale et solidaire qu'il faut absolument soutenir.

Elle conclut en disant qu'une autre politique est possible, le développement durable doit être vu non comme une contrainte mais comme une opportunité pour bâtir un avenir plus juste, plus solidaire et plus humain. Il y a urgence à agir pour les générations futures, enfants et petits-enfants et pour la planète car on en qu'une.

M. CHABERT (Groupe EPNM) rappelle le grand oubli des Communes du Nord au niveau transport.

M. PROUST (Président) répond à Mme MENUT que son programme basé sur la gratuité, l'absence de fiscalité, l'accélération de l'investissement est digne de TOM CRUISE dans « Mission Impossible ». Il rappelle à Mme MENUT que l'Agglomération est contrainte par un budget.

M. ANGELRAS (Groupe UPNM) précise qu'il s'agit seulement de prendre acte du Rapport de Développement Durable pour l'année 2025, il n'y a pas lieu de faire des projections sur 2026, c'est un autre sujet.

M. BEAUME (Groupe UPDT) précise qu'il est agacé lorsque l'on dit que le réseau de distribution d'eau de Nîmes Métropole est en très mauvais état. Il rappelle, que le réseau de Nîmes Métropole est un des plus jeunes réseaux qui existent, qu'il a à peine 40 ans, et que ce n'est rien en termes de réseaux d'eau.

### **UNANIMITE**

## ***Environnement***

### **050 Définition et mise en œuvre de la stratégie de Nîmes Métropole en matière d'Economie Circulaire et révision du Plan Local de Prévention des Déchet Ménagers et Assimilés**

**RAPPORTEUR :** M. Angelras Bernard

**ABSTENTIONS :** M. CHABERT Patrick

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. BERKANI Abderzak, M. TIBERINO Richard mandataire de M. ESCOJIDO Frédéric, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo, M. TIBERINO Richard, M. TOUZELLIER Frédéric*

#### **Extrait des interventions :**

M. DETREZ (Groupe GUCE) expose que la loi de transition énergétique pour la croissance verte légitime la transition vers une économie circulaire comme objectif national et comme pilier du développement durable. Il rappelle les objectifs : prévention de la production de déchets, réemploi des

produits, hiérarchisation des modes de traitement des déchets, réutilisation, recyclage ou valorisation des déchets.

Il s'agit donc de produire en utilisant moins de matières afin de découpler croissance et consommation de matières par le biais de méthodes de production durable mais aussi de consommation durable. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire se décline autour de 5 grands axes :

- Sortir du tout jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Il ajoute que dans le projet de délibération 4 de ces items sont notés, en revanche, il apparaît que la notion du « tout jetable » soit réduite à celle du « plastique jetable ».

Compte tenu des objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire il demande au Rapporteur de lui communiquer le taux de réduction de la quantité de déchets depuis les 5 dernières années, le pourcentage de produits non dangereux non inertes recyclés, le taux de réduction des produits mis en décharge sur les 5 dernières années.

Il conclut que l'économie circulaire doit pouvoir permettre de développer plusieurs activités en consolidant des filières industrielles, elle doit aider à la création d'emplois locaux pérennes et non délocalisables. Il souhaite connaître le nombre d'emplois ainsi créés sur l'Agglomération.

M. ANGELRAS (Groupe UPDT) répond qu'en matière de réduction des ordures ménagères sur les 5 dernières années c'est à peu près 50kg par habitant en total. C'est très important. Le recyclage en réutilisation aussi, c'est 96% de tout ce qui est collecté qui est aujourd'hui valorisé. Valorisé, soit au travers de l'énergie par l'incinérateur, soit par le tri et les plastiques aussi, certains plastiques ne sont pas recyclables, dont les tuyaux agricoles, ce qui est dommage.

En ce qui concerne les déchetteries, il y a 3 nouvelles déchetteries qui font du réemploi, on peut par exemple ramener des meubles en déchetterie, ils sont stockés et donnés à des associations pour qu'ils soient donnés aux nécessiteux. Ça va dans le bon sens. Toutes ces actions sont coordonnées avec l'amélioration du tri, c'est pour cela que Nîmes Métropole insiste fortement sur le tri ainsi que sur la datation et le renouvellement des déchetteries, on parle de celle de la Motte qui va être agrandie, ce sera l'objet de cette déchetterie et celle de Saint-Césaire également. On avance positivement sur ces sujets-là.

## UNANIMITE

### 051 **Création et participation au groupement de commande de l'Entente Gardoise pour la Gestion des Déchets**

**RAPPORTEUR :** M. Angelras Bernard

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. BERKANI Abderzak, Mme LECOQ Hélène*

## UNANIMITE

*Plan Alimentaire Territorial*

052 Versement d'une subvention à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) pour le soutien à la revalorisation des friches agricoles

**RAPPORTEUR :** Mme Richard Fabienne

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. ANGELRAS Bernard, M. BERKANI Abderzak, Mme GIACOMETTI Corinne, M. VERDIER Michel mandataire de Mme GIANNACCINI Maryse, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie*

**UNANIMITE**

053 Versement d'une subvention de Nîmes Métropole à la Chambre d'Agriculture du Gard pour la revalorisation des friches agricoles sur le territoire de Nîmes Métropole

**RAPPORTEUR :** Mme Richard Fabienne

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. ANGELRAS Bernard, M. VOLEON Daniel mandataire de M. ARTAL Joseph, M. BEAUME Frederic, M. BERKANI Abderzak, M. DESCLOUX Jean-Luc mandataire de M. COURDIL Francois, M. DESCLOUX Jean-Luc, M. VERDIER Michel mandataire de Mme GIANNACCINI Maryse, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme LECOQ Hélène, Mme MENUT Jo, Mme ROULLE Sophie mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, Mme ROULLE Sophie, Mme ROUVERAND Valérie, Mme TOURNIER BARNIER Christine, M. TOUZELLIER Frédéric, M. VERDIER Michel, M. VOLEON Daniel*

**UNANIMITE**

054 Versement d'une subvention de Nîmes Métropole à l'association Tous Paysans pour le développement de chantiers participatifs agricoles sur notre territoire

**RAPPORTEUR :** Mme Richard Fabienne

**ABSTENTIONS :**

**CONTRE :**

*Ne prend pas part au vote : M. BERKANI Abderzak, M. TOUZELLIER Frédéric*

**UNANIMITE**

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 heures 20**

Le President,  
Franck PROUST